

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 11 octobre 2022

5^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 11 octobre 2022, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

Première partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Anna Crole-Rees, Mme Valérie D'Acremont, Mme Sima Dakkus, Mme Charlotte de la Baume, M. Johann Dupuis, Mme Alice Girardet, Mme Sara Gnoni, M. Alain Hubler, M. Paulraj Kanthia, M. Yusuf Kulmiye, M. Jean-Luc Masson, Mme Patrizia Mori, M. Jacques Pernet, M. Roland Philippoz, Mme Onaï Reymond, M. Karine Roch, Mme Clara Schaffer

Membres absents non excusés : Mme Pauline Blanc, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Gaëlle Kovaliv, Mme Mathilde Maillard, Mme Prisca Morand, M. Antoine Piguët, Mme Joëlle Racine, Mme Anaïs Timofte, Mme Maurane Vouga

Membres présents	72
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment de Mme Agathe Raboud (EàG) en remplacement de Mme Marine Ehemann, démissionnaire

La présidente : – Mesdames et messieurs les membres du Conseil, mesdames les municipales, messieurs les municipaux, il est 18h06. Je vous remercie de prendre place et d'insérer vos cartes dans le lecteur.

J'ouvre formellement cette 5^e séance du Conseil communal de Lausanne. J'ouvre formellement cette séance. Nous commençons avec l'assermentation d'une nouvelle élue.

Madame Raboud, en tant que nouvelle membre du Conseil communal, vous êtes appelée à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme Agathe Raboud (EàG) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de Commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances.

Applaudissements.

Communication

Information au sujet du chantier de la Gare de Lausanne

La présidente donne la parole à Mme Natacha Litzistorf, municipale

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, madame la présidente. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers collègues, je vais pouvoir battre le record d'un retour sur une résolution que vous avez déposée la

semaine passée demandant que vous soyez informés de manière simple sur les travaux de la Gare tous les six mois, me le rappelle Mme Piron. J'y réponds au bout d'une semaine. Avec le sourire pour commencer et pour détendre l'atmosphère, car il n'y a pas vraiment de quoi avoir le sourire.

Vous avez vu aujourd'hui dans les médias que, suite à une rencontre que nous avons eue hier soir avec le comité de pilotage, nous avons appris que l'OFT souhaitait communiquer aujourd'hui. Il l'a fait en parlant d'un décalage de planning et d'un report de plusieurs mois du démarrage des travaux principaux, en disant que tout cela était inévitable. Dans la foulée, les CFF ont communiqué. Et le Canton et la Ville, unis, ont également communiqué.

Douze mois de retard supplémentaires au moins, avec des impacts importants sur les métros, on l'a dit la dernière fois. Des impacts non négligeables sur la qualité de vie des habitants, des riverains, des usagers, des commerçants, et sur les nombreuses entreprises embarquées dans ce projet.

Les raisons qui ont été invoquées par l'OFT, ce sont des manquements techniques sur des questions de statique. Rien de moins que savoir si la place de la Gare va tenir ou pas. Ces manquements techniques doivent faire l'objet d'études supplémentaires. Ce à quoi les CFF ont répondu dans leur communiqué de presse qu'ils étaient désolés de ces manquements techniques, mais qu'eux-mêmes allaient se retourner vers leur mandataire, le plus gros bureau suisse dans le domaine, pour leur demander de vérifier les calculs.

Ce nouveau problème qui vient s'ajouter aux autres problèmes évoqués la dernière fois n'annule pas les problèmes. Que demandent le Canton et la Ville ? Une rencontre avec la conseillère fédérale. Rencontre qui n'a pas encore pu avoir lieu jusqu'ici. Nos exigences : nous voulons une task force au niveau national pour ces problématiques de statique pour gérer cette crise. La deuxième exigence : que les ressources humaines soient mises à disposition de ce problème qui est désormais décelé sur le projet de la gare. Des ressources supplémentaires et qualifiées. Le projet est complexe d'un point de vue d'ingénierie, mais nous souhaitons que des ressources qualifiées soient mises à disposition pour régler cette problématique.

Nous exigeons également des évaluations complètes de tous les impacts qui sont maintenant identifiés. Pas seulement sur le projet d'agrandissement et de modernisation de la gare, mais sur les métros et sur les projets que nous menons au niveau cantonal et de la Ville de Lausanne. Nous avons, au niveau de la Ville de Lausanne, identifié le périmètre. En fonction de ce qui va advenir, nous serons en mesure de chiffrer ces impacts négatifs.

Concernant les impacts financiers, il s'agira d'aborder les questions et d'identifier les questions de responsabilité.

Deux derniers points : Il est question d'avoir un calendrier à valider et non pas un calendrier dont nous aurons à prendre acte. Il sera pour novembre, le temps que tout le monde puisse faire son travail. Spécificité lausannoise : s'il y a maintenant du retard comme annoncé ou plus encore, les palissades doivent disparaître et laisser la place aux Lausannoises et aux Lausannois. Il est inacceptable de restreindre l'espace à disposition. Nous demandons, au-delà du symbole, de pouvoir nous réapproprier ces espaces pour en faire quelque chose qui ne ressemble pas à un non-chantier en panne. Merci à Mme la présidente de m'avoir permis de m'exprimer sur ce point.

Communication

Absence du syndic en première partie de séance

La présidente annonce l'absence du syndic pendant la première partie de la séance.

Communication

Démission de M. Yohan Ziehli du Conseil communal, avec effet au 12 octobre 2022

La présidente lit le message de M. Ziehli.

Madame la présidente, chère Magali, par la présente, je t'annonce mon déménagement à Palézieux et donc ma démission du Conseil communal après la séance de ce soir. Bien à toi, Yohan Ziehli.

La présidente : – Merci et bonne chance à Palézieux.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Maimouna Mayoraz, démissionnaire.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche a le plaisir de proposer à vos suffrages pour l'élection complémentaire à la commission des finances notre collègue Johann Dupuis. Il a déjà siégé dans la commission des finances lors de la précédente législature, commission qu'il a présidée pendant une année. Nous n'avons aucun doute qu'il saura mettre à disposition de cette commission toutes ses compétences.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, M. Johann DUPUIS, comme membre de la Commission permanente des finances

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Johann Dupuis, démissionnaire

Mme Sevgi Koyuncu (EàG) : – Pour le groupe Ensemble à Gauche, nous proposons à vos suffrages la candidature de Mme Agathe Raboud, membre du Conseil communal depuis à peu près dix minutes. Elle proposera un regard frais sur les différents services, ce qui présente des atouts indéniables pour cette commission.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Agathe RABOUD comme membre de la Commission permanente de gestion

Réponse au postulat de Mme Sara Soto et consorts « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés »

Rapport-préavis N° 2020/51 du 19 novembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

La présidente : – Vous avez reçu le programme et l'ordre du jour intentionnel. Je vous le rappelle brièvement. Le syndic étant absent en première partie de séance, nous allons commencer par le Rapport-préavis 2020/51 – Réponse au postulat de Mme Sara Soto et continuerons à la suite de l'ordre du jour jusqu'à la pause. Au retour de la pause, nous ouvrirons la discussion sur l'interpellation urgente de Mme Bonillo. Nous passerons ensuite au rapport-préavis 2020/46. Si nous avons le temps, nous traiterons les interpellations ordinaires. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – Ce rapport n'est pas de mon fait, par conséquent je n'ai rien à y ajouter.

La discussion est ouverte.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Le groupe socialiste remercie la postulante d'avoir mis en lumière cette forme artistique. L'art urbain est une forme d'art qui a connu une profonde mutation ces dernières années. Invitant les autorités à passer d'une attitude répressive à une attitude porteuse et respectueuse, le rapport-préavis présente tout d'abord les enjeux de conservation de cette forme d'expression artistique tout en soulignant que son ADN est souvent d'être éphémère.

Mais il nous semble que l'enjeu central de l'art urbain touche un public jeune parfois peu sensibilisé à d'autres formes d'expression artistique. On souligne donc le travail de valorisation de cet art par la Ville, avec l'investissement d'espaces urbains longtemps délaissés, comme les passages souterrains. Le groupe socialiste propose donc de soutenir la réponse favorable de la Municipalité.

Mme Diane Wild (PLR) : – Ce rapport-préavis a permis de faire un état des lieux de l'art urbain à Lausanne. Il passe en revue les possibilités de valorisation et de conservation. La visite du passage sous-voies nous a permis de mieux nous rendre compte de la qualité de ces fresques qui sont effectivement des œuvres méritant d'être valorisées. C'est une thématique complexe qui nécessite d'allier l'aspect culturel des fresques avec l'aspect éphémère de cet art, sans oublier la partie un peu plus sombre, le côté illégal des tags.

Il faut souligner l'aspect éducatif qui devrait permettre à certains apprentis tagueurs de s'orienter plutôt vers le graffiti.

J'ai une question concernant l'étude mentionnée dans le préavis, concernant la stratégie de conservation. Il devait y avoir des réponses données en 2021. Je voulais savoir s'il y avait des résultats de cette étude. Par ailleurs, le groupe PLR acceptera ce rapport-préavis.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Ce postulat invite la municipalité à agir dans la mise en valeur de l'art urbain, en dédiant des surfaces au Street art ou en « protégeant » les œuvres de ces artistes de rues.

On est dans le subversif, mais quand même cadré.

Passé outre la reconnaissance du graff comme un art, le rapport préavis répond aux attentes des postulantes. Une réponse d'Enfance, jeunesse et quartiers – qui est en charge du « pôle graf » ou d'encadrement des grapheurs – avec une active collaboration avec Culture et Développement urbain par son Service de la culture. Une collaboration forte de sens, en connectant la culture aux quartiers ET à la jeunesse pour répondre à l'excellent postulat de notre non moins excellente ex-collègue.

Une liste « évolutive » des espaces autorisés à disposition, pour certains sans autorisation, pour d'autres avec autorisation voir même avec projet a été émise par EJQ sous la guidance du délégué à la Jeunesse.

Un podcast en ligne avec un plan de visite des lieux remarquables de la scène/ou mur underground. L'une des deux pistes à suivre du rapport préavis, celle de la valorisation culturelle et attractivité touristique semble remplie.

La seconde piste, vers une stratégie de conservation patrimoniale du Street art était évoquée et attendue en 2021, piste qui semblait pleine de promesses. Nous questionnons donc la suite donnée à cette étude, et de par le fait que cet objet revient enfin à l'ordre du jour plus de quatre ans après son dépôt et vingt mois après la commission, il serait intéressant de connaître à présent où on se trouve avec la stratégie de conservation du Street art évoquée dans le rapport-préavis, ce qui nous permettrait, au groupe des Vert·e·s et jeunes Vert·e·xs, de recommander d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Sara Soto et Alice Genou « Art urbain pour une géographie de sites dédiés ».

Mme Alix Aubert (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche va soutenir ce postulat. Il nous semble effectivement important de pouvoir ouvrir la ville à l'art urbain, qui est de toute façon présent. Il y apporte de la couleur. Et une parole. Cependant, l'art urbain est un art éphémère et parfois transgressif. Du coup, le répertoire peut aussi avoir des conséquences par rapport à son évolution.

M. Valentin Christe (UDC) : – Pour dire brièvement que le groupe UDC va soutenir la réponse apportée à ce postulat.

Dans cette question d'art urbain, on se trouve à la croisée des chemins entre un certain nombre d'impératifs. L'impératif artistique et culturel, pour permettre une expression la plus libre possible. Mais il y a aussi des problématiques liées au respect de la propriété privée. Dans certains cas, ces expressions d'art ne sont pas faites avec le plein assentiment des propriétaires des murs sur lesquels ces ouvrages sont réalisés. Et une autre problématique qui concerne le fait que cet art doit s'extraire du carcan subventionné que cette Ville ne connaît que très bien.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je remercie les prises de parole en faveur de l'art urbain et des mesures pour le mettre en valeur, dans sa dimension d'un art dans des espaces inusités, mais aussi avec des créateurs et un public qui peuvent être en partie différents de ceux d'autres formes artistiques. Plusieurs personnes ont demandé des nouvelles de l'étude qui à ma connaissance a bien été finalisée. Je veillerai à ce qu'elle soit transmise au Conseil communal.

La discussion est close.

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – Comme on pouvait s'en douter au vu du débat qui vient d'avoir lieu, la commission a adopté la réponse municipale à l'unanimité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Pierre Conscience (EàG) « Pour donner un vrai tournant écologique et social à la politique lausannoise en matière de logement »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je n'étais pas présent en commission lors des débats. J'étais en arrêt maladie.

En toile de fond, ce postulat pose une question fondamentale : le logement est-il un droit à garantir pour tous ou un marché libre laissé à la concurrence ? Pour nous, il doit s'agir d'un droit garanti par un service.

L'une des pierres angulaires que nous proposons est la mise sur pied d'une régie communale du logement. Il s'agirait de mettre sur pied un nouveau service public intégrant toutes les composantes du logement, prenant en charge l'acquisition du terrain, la construction et la gestion des immeubles appartenant à la Ville sans s'en remettre à des tiers privés. Une telle régie pourrait déterminer une politique globale en la matière, de l'acquisition à la distribution.

Elle aurait l'avantage financier de s'éviter des charges induites par l'engagement des tiers et la nécessité pour ces derniers de réaliser des bénéfices. Bénéfices qui sont autant de dépenses supplémentaires pour la Ville.

Cette régie pourrait coordonner des campagnes d'achat pour renforcer la part qui échappe à la loi du marché. Cette régie pourrait prendre forme par une restructuration et un élargissement des compétences actuelles de la SIL. Ce serait à la Municipalité de déterminer la mise en forme de ce postulat.

Plusieurs commissaires ont rappelé le crédit de 30 millions voté en 2021 pour l'acquisition de nouveaux terrains, soulignant que cela constituait déjà un renforcement. Nous partageons ce constat. Nous proposons de continuer sur cette voie en augmentant le niveau d'achat de nouveaux terrains et d'immeubles.

S'agissant de la politique des trois tiers, nous proposons de passer à une politique de 50/50. Une politique de logement à loyer modéré ou abordable. Les loyers abordables ne sont pas des logements subventionnés. Ils échappent à la mécanique spéculative.

Quant au risque présumé de « ghettoïsation » qui a été évoqué en commission, je veux rétablir quelques faits. Les loyers abordables s'adressent selon la loi à la classe moyenne. Toutes les catégories de locataires sont éligibles à ces logements, indépendamment de leur revenu. On y trouve une vraie mixité sociale. À Lausanne, il n'y a pas de quartier qui appartienne intégralement à la Ville. Ce risque de ghettoïsation me paraît nul. À l'inverse, renforcer la part de loyer abordable modéré représenterait une amélioration significative.

L'isolation thermique des bâtiments : c'est un défi ambitieux et urgent. La Ville a entamé des mesures allant dans le bon sens. Le nombre d'immeubles à isoler augmentera à mesure de l'acquisition de nouveaux logements.

Sur la loi permettant de réquisitionner des logements, il ne s'agit pas d'une requête superflue. La réquisition n'est pas de même nature que la préemption. Avec un droit de réquisition, la force publique a le pouvoir de réquisitionner des logements laissés à l'abandon, ce que le droit de préemption ne permet pas, car il faut que l'objet soit mis en vente pour que la force publique ait du pouvoir dessus.

J'espère avoir répondu aux interrogations de la commission et convaincu ce plénum de voter ce postulat.

Une politique renforcée, un développement de la politique de moitié-moitié, l'isolation thermique des bâtiments, un positionnement en faveur de la réquisition des logements vides, tout cela coordonné par la mise sur pied d'une régie publique. J'espère que vous en conviendrez avec moi : ça aurait de la gueule !

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Le groupe socialiste remercie le postulant. Certains aspects du postulat se sont développés depuis deux ans, pas assez pour certains, trop pour d'autres déjà lors de la commission. Il est indéniable que les thématiques soulevées sont à considérer avec sérieux. Moins indéniable - et plus politique - serait que la ville, le conseil et la Municipalité en particulier, s'en fiche.

Le postulat a été émis en pleine pandémie de Covid, multipack d'impulsions qui, en tant que tel, à titre personnel, me font pencher positivement. Je ne me lance pas dans l'exercice de reprendre point par point. Tout cela a beaucoup évolué. Je me réjouis d'entendre Mme la directrice en charge. Le groupe socialiste ne formule pas une voix unique, chacun prenant position à son gré.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Lorsque la commission s'est réunie pour traiter cet objet, nous avons beaucoup d'attentes. Ce postulat est complexe et alambiqué avec certaines intentions claires et d'autres tentatives de ressortir des propositions déjà discutées et essayées. Le postulat a été bien débattu mais nous n'avons pas pu nous prononcer en faveur du postulat par un manque d'explication. En complément de la commission, nous avons reçu un commentaire fourni du postulant et des explications pleines de sens en réponse à certaines de nos interrogations. Le groupe des Verts trouve très intéressante l'approche qui demande notamment à la Ville de prendre à sa charge l'isolation thermique des bâtiments en sa possession.

Pour cette raison, une partie du groupe des Verts propose de soutenir le renvoi de ce postulat pour rapport-préavis.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour aller dans le sens évoqué par M. Pierre Conscience, il y a déjà des instruments en place. Depuis le dépôt du postulat, nous avons avancé sur l'assainissement, avec un passage de 20 à 110 millions prévus pour l'assainissement, comme cela a été annoncé ce matin dans le cadre du budget.

Concernant les éléments proposés, principalement la création d'une nouvelle entité, une SIL++, on part du principe que le dispositif que nous avons mis sur pied est présent. Cela permettrait de répondre à vos attentes, avec la gouvernance de la SIL.

Concernant la réquisition de bureaux, on ne peut pas forcer la main au Canton. Mais ils écoutent ce qui est émis dans ce conseil communal.

Je suis désolé, monsieur Kessler, j'étais en train de chercher un chiffre pour répondre à M. Conscience. Je n'ai pas entendu votre question et j'en suis bien honteuse.

M. Sébastien Kessler (Soc.) : – Il n'y avait pas de question particulière, en fait.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Pour rebondir sur certains propos de Mme la municipale, s'agissant des réquisitions de logements, et pas seulement de bureaux, au-delà de la grande notoriété de nos débats dans l'espace public, il serait utile que, si le postulat est adopté, la Municipalité cherche à entamer un débat public au niveau cantonal, en allant discuter avec d'autres municipalités. Mener une petite campagne. Car il y a un vrai levier.

En France, de tels dispositifs existent et cela permet d'agir face à de grands propriétaires qui laissent volontairement des logements vides pour que les prix montent.

Sur cette proposition d'une régie publique, en effet, on pourrait l'appeler une SIL+++ . Il s'agit d'aller plus sur le modèle d'une régie que d'une société anonyme, et d'augmenter les compétences d'une telle structure, afin d'éviter le fait de requérir à des tiers privés qui font augmenter la facture qui pèse sur le budget de la Ville.

Quant aux réticences exprimées par M. Bettens, je suis intéressé par le fait d'entendre certains éléments pour y répondre.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Ce postulat ne va pas être soutenu par notre groupe.

Sur le fond, nous sommes d'accord. Un logement pour tout le monde, on est tous d'accord. Mais je vois quatre points très différents les uns des autres. Il n'y a pas d'unité dans ce postulat. Vous demandez à mettre sur pied une régie publique. Vous demandez au canton d'élaborer une loi permettant la réquisition de logements et de bureaux laissés vides. C'est un mélange de points de vue qui n'est pas dans l'esprit d'un postulat. Il faut une unicité d'objectifs, à mon sens. Nous n'allons pas suivre.

Nous allons faire comme la commission : ne pas suivre la prise en considération de ce postulat.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Pour compléter ma première intervention, je reviens sur la question du dispositif que nous trouvons satisfaisant au niveau municipal. Sur le droit de préemption. Nous avons beaucoup préempté. Dix immeubles sont préemptés. C'est dans ce cadre-là que nous sommes en mesure d'augmenter notre part de logements à loyer abordable.

Sur la réquisition, les relations entre Canton et Ville sont saines et constructives. Ils écoutent et entendent ce qui se dit au niveau des communes. Nous sommes dans une taille de canton et de ville où nous avons la possibilité de faire du cas par cas. Chaque fois que la possibilité se présente, sans passer par une réquisition, de changer d'affectation, on le fait dans le cadre de discussions avec le Canton. Nous pourrions avoir des règles plus formelles pour avoir une systématisation, mais sachez qu'on le fait déjà, en bonne intelligence, chaque fois que ça se présente.

La discussion est close.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – La commission préconise de refuser la prise en compte du postulat de M. Pierre Conscience par un oui, cinq non et six abstentions.

Le Conseil, par 35 oui, 24 non et 6 abstentions prend en considération le postulat Pierre Conscience.

(ajouter délibéré)

Réponse à trois postulats relatifs à l'intégration de la publicité et des grands chantiers dans l'espace public

Réponse au postulat de M. Vincent Rossi et consorts

« Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Céline Misiego

« Pages blanches pour Lausanne »

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts

« Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public »

Rapport-préavis N° 2020/33 du 3 septembre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à rajouter au rapport de notre ancienne collègue, Mme Chenaux-Mesnier.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Je précise en préambule que je m'exprimerai uniquement sur les réponses aux deux premiers postulats. Je laisserai le soin à M. Valéry Beaud de répondre sur la partie qui concerne le postulat qu'il a lui-même déposé.

Pour rappel, les postulats de Mme Misiego et M. Rossi demandaient une pause dans l'affichage publicitaire, comme cela a été accidentellement le cas à Genève pendant deux semaines, pour libérer l'espace public de la publicité et éviter le matraquage publicitaire dont sont victimes les Lausannoises et les Lausannois. Cela permettrait de libérer du temps de cerveau disponible, capté par la publicité en quasi-permanence. Mais à la différence de la publicité à la radio, à la télévision ou sur Internet, l'affichage public ne peut pas être contourné. Comme chacun sait, la publicité est un vecteur de surconsommation, laquelle est une des causes principales de l'urgence climatique actuelle.

Les rapports du préavis sont néanmoins caducs à la lecture du rapport du Tribunal fédéral du 25 mars 2021, c'est-à-dire un jour après la remise du rapport de la commission. En réponse à une plainte qui visait à attaquer le dépôt d'une initiative visant à interdire la publicité, dans cet arrêt, le Tribunal fédéral estimait qu'une interdiction de la publicité ne constituait pas une entrave démesurée à la liberté économique. Le rapport insiste sur la différence entre la publicité commerciale et la publicité non commerciale, ainsi que sur les principes de durabilité qui ont été fixés pour orienter les publicités qui auraient été refusées. Ces réponses ne répondent pas à la demande d'imposer des pauses publicitaires. En cohérence avec le programme des Verts et Jeunes Verts de supprimer la publicité dans le domaine public, le groupe Verts recommande de vous abstenir lors du vote.

Je termine par une question à l'adresse de Mme la Municipale Florence Germond. J'aurais voulu savoir quelle est la durée du contrat avec la SGA qui devrait être renégocié l'année prochaine pour la période post 2025, et dans quelle mesure l'évolution du débat sur la publicité dans l'espace public sera pris en compte, notamment la décision du Tribunal fédéral du 25 mars 2021, le résultat de la votation populaire à Genève prévu en mars 2023 et le postulat de notre collègue Franziska Meinherz ?

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Ça vient d'être évoqué, avec le groupe Ensemble à Gauche nous sommes pour l'interdiction de la publicité dans l'espace public par voie d'affichage. Dans ce sens, nous sommes déçus de la réponse aux trois postulats, notamment à celui de Mme Misiego et M. Rossi. Ce sont des postulats timorés qui demandent des pauses dans l'affichage. Même à cela, la Municipalité n'a pas donné de réponse favorable.

Nous nous sommes aussi étonnés que le postulat de M. Valéry Beaud soit mis dans le même tas, car il n'a rien à voir avec la publicité, mais avec les palissades de chantier. Il s'agit de deux enjeux importants, mais complètement différents. La publicité contribue à la surconsommation et par cela à l'empreinte écologique de la Ville. La publicité contribue également à l'endettement. Tandis que les

palissades des chantiers ont certes un rapport avec l'espace public, et son aspect général, mais ça n'a pas forcément de lien avec l'empreinte écologique ou l'endettement de la population.

Par rapport aux deux postulats qui traitent de pauses dans l'affichage publicitaire, la Municipalité évoque des mesures qu'elle a déjà prises, notamment pour restreindre des publicités pour des crédits de consommation ou des publicités sexistes et racistes, mais il convient de noter que la législation qui interdit les publicités sexistes et racistes est une législation cantonale. La Municipalité n'a fait que la mettre en œuvre. Ce n'est pas faire preuve d'une grande initiative.

Actuellement, 50% de l'affichage dans l'espace public est utilisé par des affiches culturelles. On est donc loin de ce que demandent les deux postulats, c'est-à-dire d'avoir une pause tout court dans l'affichage commercial. La Municipalité argumente qu'il est complexe de mettre en place des pauses, car il faudrait coordonner cela avec six mois d'avance. Il y a certes à Lausanne des projets très complexes. Nous venons d'entendre Mme Litzistorf sur les enjeux de la gare. On peut certes espérer que la Municipalité soit en mesure de gérer des délais de six mois pour l'affichage, puisqu'elle gère des projets beaucoup plus complexes.

La Municipalité évoque aussi des pertes économiques que ça pourrait engendrer pour la Municipalité et pour les commerces. Il reste à noter que la publicité apporte à la Municipalité 3 millions de francs. C'est entre 1 et 2 pour 1000 du budget lausannois. Quant au contenu des affiches, ce sont notamment des affiches pour les grands commerces de vente en ligne. Donc l'interdiction de l'affichage commercial dans l'affichage public, ou encore sa limitation permettent de donner plus de visibilité aux commerces locaux qui n'ont que leur vitrine pour nous informer de leur présence. Ils ne peuvent pas se payer les affiches de la SGA.

Nous estimons donc que la Municipalité a donné une réponse modeste quant à faire des pauses dans l'affichage public. Nous préconisons donc de refuser la réponse de la Municipalité aux postulats Misiego et Rossi et d'accepter sa réponse pour le postulat Beaud.

Mme Séverine Graff (Soc.) : – Je remercie les trois collègues pour leurs postulats respectifs. La publicité avance à un triple rythme : le rythme des postulats, qui scandent le rythme sur ce terme. Le rythme des concessions avec la société privée SGA. Des négociations commenceront l'année prochaine pour une concession qui s'est terminée en 2025. Et le rythme enfin de nos voisins, qui expérimentent d'autres choses et font bouger les lignes sur ce qui est acceptable sur le plan de la liberté économique pour les habitants et essentiel pour les besoins climatiques.

Ces postulats expriment un instantané au début de l'année 2021. En 2020, au moment où la Municipalité leur fait sa réponse, le cadre légal pour interdire la publicité manquait. La convention était loin d'être à son terme.

Le groupe socialiste soutient cette réponse de 2020, ainsi que les mesures prises par la Ville pour restreindre les nuisances de la publicité. Le refus de la publicité dite agressive, comme les écrans, les publicités mettant en péril la sécurité routière, les publicités racistes, sexistes, et celles qui prônent les microcrédits. Je crois qu'en 2022, nous ne pouvons pas aller plus loin. Tout en attendant la suite au prochain épisode.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ces postulats désirent sauver les Lausannoises et les Lausannois de la publicité. Mais rappelons que la Ville fait de l'argent grâce à la publicité. Dans ce cas, le groupe UDC pense que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Si ces postulats passent, le résultat est que la Ville perdra de l'argent. 3 millions. On vient d'entendre que 3 millions, ce n'est pas important. On le notera. Et d'après nous, ça ne sauvera pas les Lausannois de la publicité.

Ceux qui connaissent le marché de la publicité savent qu'il y a une grande concurrence entre la publicité par affiches et la publicité via les réseaux numériques. Aujourd'hui, Google génère 4 milliards par trimestre de bénéfices grâce à cette publicité. Le résultat de cette démarche sera simplement d'enrichir un peu plus Google au détriment de la Ville. Donc l'enfer est pavé de bonnes intentions et ce soir nous parlons d'une telle intention qui va à l'encontre du bon sens.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Le PLR soutiendra la réponse de la Municipalité aux trois textes et s'inquiète des demandes répétitives visant une interdiction généralisée de la publicité, principalement commerciale, en ville de Lausanne. Le PLR croit fondamentalement qu'une censure étatique sur l'affichage public est contraire à la liberté d'expression. Il est aussi infantilisant pour les

usagers du domaine public. Il y a d'autres moyens bien plus efficaces pour protéger l'environnement, si c'est ici l'argument qui est développé.

S'agissant du montant de 2 millions évoqué par Ensemble à Gauche, et que le groupe estime dérisoire, le PLR s'étonne qu'aucune autre proposition pour remplacer cette perte d'entrée ne soit faite. On préfère ici priver la Ville d'entrée de fonds sans justifier en quoi cette coupe serait bénéfique pour la population.

On a entendu des arguments lors de la dernière commission et des informations qui nous ont été transmises par la Ville, pour savoir combien de personnes s'étaient adressées à la Ville pour se plaindre d'affichages non sollicités de publicité. La réponse de la Ville était de dire qu'en dehors de trois ou quatre plaintes pour des publicités sexistes, aucune autre plainte n'avait été formulée.

Donc aujourd'hui, la gauche vient nous expliquer ce qu'est de la bonne ou de la mauvaise publicité, nous explique quel devrait être le choix d'un affichage sur la ville. Le PLR soutient la liberté d'expression qui permet à tout un chacun de se déterminer sur ce qu'il voit. Chacun devrait avoir la capacité de déterminer si une pub pour un billet d'avion devrait l'encourager ou pas à prendre ce vol. De la même manière qu'un commerçant devrait avoir la liberté de dépenser de l'argent pour afficher une publicité sur le domaine public.

Pour ces raisons, le PLR s'oppose à l'interdiction de la publicité commerciale et soutient la réponse de la Municipalité à ces postulats.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – J'interviens en complément à mon collègue et spécifiquement sur la réponse de la Municipalité à mon postulat, qui demandait en 2017 à la Municipalité d'étudier l'opportunité, en collaboration avec les différents maîtres d'ouvrages, d'accompagner les grands chantiers à venir par des mesures d'embellissement des palissades, d'information et d'ouverture sur l'espace public. Je remercie la Municipalité pour sa réponse intégrée au présent rapport-préavis, même si je peux partager l'étonnement évoqué par Mme Meinherz de ce regroupement d'objets. Je dois reconnaître que des progrès ont été effectués ces dernières années, comme l'embellissement et les informations historiques sur les palissades des chantiers du nouveau siège du CIO ou de la rénovation du Barbare, comme l'habillage des containers et les ouvertures dans les palissades du chantier du tunnel du LEB au Parc de la Brouette ou encore comme les visites de chantier de l'écoquartier des Plaines-du-Loup ou de la réfection du Grand-Pont.

Je prends bonne note également des intentions exprimées dans le rapport-préavis par la Municipalité de poursuivre ses efforts d'embellissement et d'informations accompagnant les grands chantiers. Je ne ferai pas de commentaire sur celui de la gare puisque Mme la municipale nous a donné quelques informations en début de séance et que l'on est dans l'attente pour un retour à une situation convenable pour les usagers et les commerçants.

Mais il faut avouer ce soir que la marge de progression reste encore assez importante pour améliorer la situation sur l'embellissement de ses chantiers. Trop souvent, les chantiers restent en effet encore cachés derrière de tristes palissades et clôtures, sont invisibles de l'espace public, complètement refermés sur eux-mêmes. Pourtant, un embellissement avec des œuvres d'art – on parlait tout à l'heure d'art urbain – la mise en place de panneaux explicatifs sur le projet, ainsi qu'une meilleure ouverture sur l'espace public améliorent l'intégration des chantiers, l'information, mais également la perception que les citoyens ont sur ceux-ci. C'est important avec la période que l'on vit actuellement avec des chantiers de grande ampleur qui ont une conséquence importante sur l'espace public et le déplacement de nombreuses citoyennes et citoyens.

Sur la base de ces divers éléments, Les Verts lausannois vous invitent à accepter la réponse à mon postulat tout en encourageant la Municipalité à être plus proactive et innovante quant à l'accompagnement des grands chantiers.

M. Valentin Christe (UDC) : – On parle de publicité en ville, mais on pourrait aussi parler d'autopromotion du Conseil communal tant il est vrai que le postulat de Mme Meinherz vient d'être traité en commission, que je préside. On peut s'interroger sur la nécessité de rédiger le rapport de commission tant le débat sur la question vient de préempter par la postulante elle-même.

On nous explique qu'il est impossible d'éviter la publicité dans l'espace public, mais on peut l'éviter à la télévision à la radio et sur les réseaux. C'est une vision capillotractée. On ne peut vivre dans une grotte et éviter toute publicité. Mais, admettons.

Je me souviens d'un épisode lorsqu'une intervention parlementaire de gauche au Parlement fédéral proposait de faire passer la publicité de manière volontaire sur les boîtes aux lettres. Cette intervention a été combattue par les syndicats de gauche, car cela amènerait à des suppressions d'emplois. Et si on interdit la publicité, ça va enrichir les grands acteurs de l'électronique.

Quant à l'impact financier de cette proposition, je ne résiste pas au plaisir de retourner à la gauche un argument que l'on reçoit habituellement : où allez-vous économiser pour compenser cette recette ? Combien de places de crèche allez-vous par exemple supprimer ? Quant à notre position, nous allons accepter le postulat Beaud et refuser le reste.

M. Daniel Curnier (Les Verts) : – Je souhaite réagir à certains points évoqués par mes collègues ce soir. Ce postulat ne cherche pas à interdire la publicité dans son ensemble, mais à réduire les affiches pendant un certain temps.

Pour ceux qui sont actifs dans le marketing, ils vous diront que la redondance du message est clé pour vous donner envie de consommer. Concrètement, mettre la même publicité sur les affiches, à la télé, et en ligne.

En ville, on n'a pas le choix d'être exposé à ce message contrairement à d'autres supports.

Je m'étonne aussi que notre collègue du PLR brise le secret de commission concernant les plaintes. Peut-être qu'on peut considérer comme des plaintes la casse des panneaux publicitaires qu'il y a eu lieu il y a quelques années et les autocollants que l'on trouve régulièrement sur ces panneaux. Chacun pensera ce qu'il ou elle veut sur cette manière de procéder.

Pour notre part, nous suivons le conseil de Mme Florence Germond dans une récente mise au point qui dit qu'il faut agir par le biais de la politique institutionnelle. Si le rapport à ce préavis du 3 septembre 2020 peut sembler dater, nous sommes curieux et curieuses d'entendre les annonces importantes que Mme la municipale aura à faire ce soir quant au positionnement de Lausanne comme ville étant à l'avance du peloton des villes suisses dépourvues de publicité, plutôt qu'en posture réactive.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – J'aimerais tout d'abord commencer par répondre à M. Valéry Beaud sur les grands chantiers. Je le remercie pour les progrès qu'il a constatés. Je partage l'avis que l'attention portée à ces palissades de chantier doit être continue : elles doivent être attrayantes, ouvertes sur le chantier. Je suis toujours étonnée de voir l'intérêt suscité par les chantiers. Le constat est là. Les propositions de M. Beaud sont pertinentes. Nous allons continuer à travailler en ce sens. Sachant qu'une partie des chantiers ne dépend pas directement de la Ville. Il est parfois difficile d'imposer certaines directives auprès des acteurs privés. Mais l'intention est bien là. Elle doit perdurer. Et nous devons essayer de nous améliorer à ce sujet.

Quant à la problématique plus générale de l'affichage public, débat qui se fait non seulement dans plusieurs villes du pays, mais aussi partout dans le monde, la Municipalité partage une partie des préoccupations exprimées par un certain nombre d'entre vous, quant à l'impact de la publicité sur la consommation et ses impacts en termes environnementaux.

Ce qui est important de rappeler ce soir, c'est les capacités et compétences légales de la Commune en la matière. Il ne faut pas confondre le débat qui nous anime ce soir avec celui à Genève, dans le sens où il y a un certain nombre de mesures qui ont été prises au niveau cantonal à Genève : nous ne pouvons donc pas le comparer à la situation lausannoise. Nous ne pouvons pas comparer non plus avec les communes citées, comme celle d'Yverdon où rien n'a été fait, sauf erreur. Seules des intentions ont été exprimées au niveau cantonal. Mon objectif est donc de souligner qu'il s'agit bien davantage d'une compétence cantonale que communale. Je me permets de citer l'article 17 de la loi sur la procédure de réclame : « Les communes doivent autoriser un ou plusieurs emplacements si la demande leur est faite. » Peut-être qu'au Mont, il n'y a eu aucune demande qui a été introduite, mais à Lausanne, n'importe quelle entreprise se baserait sur cet article de loi pour nous obliger à autoriser l'affichage. Il faut donc réfléchir certes au niveau institutionnel, mais au niveau institutionnel cantonal pour arriver à vos fins.

Dans le préavis qui nous occupe, la redevance nous rapporte en effet 3 millions par année. Et le contrat prend fin en novembre 2025. Le préavis est peut-être un peu daté. C'est lié à la vitesse de croisière de ce Conseil. Ce préavis a été adopté par la Municipalité en septembre 2020 ; il y a donc

effectivement des éléments, comme cet arrêt du Tribunal fédéral, que la Municipalité n'a pas pu complètement intégrer dans sa réflexion.

La Municipalité a été relativement restrictive dans un certain nombre de domaines. Elle a plutôt réduit le nombre d'emplacements ces dernières années. Et elle a aussi interdit l'affichage numérique. Je vous laisse imaginer que des demandes ont bel et bien été introduites auprès de la Municipalité. Il y a effectivement eu deux tests, l'un sur le domaine public, et l'autre à la gare. Alors que de très nombreuses villes suisses ont vu les écrans numériques s'égrainer partout sur l'espace public. Vous en avez à Lausanne dans les transports publics, mais celles-là sont de la compétence des tl.

Pour les questions relatives à la publicité sexiste, nous avons maintenant une base cantonale. Vous pouvez aller voir le site Internet de la commission qu'il y a des préavis d'interdiction de certaines affiches. Sauf erreur, la commission cantonale s'est inspirée du travail fait à Lausanne par M. Olivier Français, pour construire une partie des critères pour déterminer si une affiche peut être considérée à caractère sexiste ou non.

Voilà les éléments que je voulais vous présenter. J'aimerai enfin évoquer aussi le risque lié à l'absence de concessions publiques ; dans ce cas, l'affichage finirait simplement sur les murs privés, visibles dans l'espace public. Avec moins de contrôle. C'est la situation genevoise, où il y a peu d'affichage sur le domaine public, mais beaucoup d'affichage sur le domaine privé. visible sur le domaine public. Ça ne change pas grand-chose pour les citoyens, mais les collectivités publiques perdent des recettes. En l'occurrence pour notre ville, ce serait 3 millions.

Nous revenons donc au début de mon intervention : le bon niveau d'intervention, c'est le plan cantonal et pas communal.

La discussion est close.

M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur remplaçant : – La commission vous recommande d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Rossi par 8 voix pour et 3 abstentions.

Le Conseil, par 39 oui, 16 non et 17 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur remplaçant : – Le résultat était le même pour la conclusion 2 : 8 voix favorables et 3 abstentions.

Le Conseil, par 39 oui, 13 non et 19 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur remplaçant : – La commission a adopté la conclusion 3 par 10 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil, par 67 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de de M. Vincent Rossi et consorts « Arrêtes ton char ! Confinons les tanks urbains aux oubliettes de l'Histoire lausannoise »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – Il n'y a rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Je prends la parole au nom du groupe PLR et de M. Jacques Pernet qui excuse son absence ce soir et qui a préparé une intervention que je me fais l'honneur de

lire, en espérant avoir la même prose qu'on lui connaît, sachant qu'il m'a donné des instructions très précises sur la manière de lire son texte :

« Si Cervantès avait été Lausannois, il aurait inventé Don Vincente de la Rossi. Il aurait troqué les quatre pales de son moulin à vent contre les quatre roues d'un SUV. Je ne pouvais pas louer cette pique. Je m'empresse de préciser que je ne tire aucune comparaison entre notre ancien collègue Rossi, pour qui j'ai du respect, et Don Quichotte, pour qui j'en ai beaucoup moins. Un peu d'humour ne fait pas de mal.

Vu l'urgence climatique, les intentions de notre collègue sont louables, mais utopiques. De la sculpture sur nuages. En effet, Lausanne n'est pas le législateur universel de notre Confédération helvétique. Il n'y a pas de définition officielle de ce qu'est un SUV. Dans une autre commission concernant les places de parc, j'avais établi un comparatif entre les dimensions et les poids de divers véhicules SUV, d'une part, et non SUV, de l'autre. Les écarts sont difficiles à distinguer et sont parfois en faveur d'un SUV. En effet, certains SUV sont moins lourds que bien des limousines. De nombreux SUV sont d'ailleurs hybrides. Les comparaisons sont difficiles à effectuer. Les véhicules 100% électriques sont plus lourds que la plupart des SUV, les batteries pesant plusieurs centaines de kilos. J'habite un quartier limité à 30 km/h. Les véhicules électriques sont plus bruyants que les autres véhicules à cette vitesse.

Même si j'aurais bien voulu satisfaire notre collègue Rossi, pour qui j'ai beaucoup de respect, je vous propose de refuser la prise en considération de ce postulat. Nous n'avons pas la possibilité d'édicter de telles lois, même si on nage en pleine utopie.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Notre Ville a déclaré l'urgence climatique, prône une forte volonté d'amélioration de la qualité de vie, une réduction des nuisances et priorise la mobilité douce. Aux yeux des Vertes et des verts, elle doit aussi prendre des mesures fortes pour lutter contre le phénomène des véhicules manifestement trop gros.

Oui, ces véhicules sont trop gros, ils débordent de partout et les rues de notre ville ne peuvent pas s'élargir à volonté pour qu'un 2 tonnes serve à déplacer une personne de 75 kg.

L'engouement des consommateurs, orienté par le marketing et la publicité, pour ces monstres de ferraille a plus qu'annulé les bénéfices attendus, en termes de pollution, des améliorations techniques rendant les moteurs plus sobres.

Encore vu l'autre jour dans une rue étroite, un conducteur mal à l'aise avec les dimensions démesurées de son véhicule, préférerait rouler en partie sur le trottoir pour ne pas risquer d'effleurer les véhicules stationnés, dont certains, trop gros aussi, empiétaient sur la route.

Nous estimons donc nécessaire que la municipalité étudie les pistes proposées par notre ancien collègue Vincent Rossi dans ce postulat, dans le but de réduire drastiquement le nombre de ces véhicules, électriques ou thermiques, très largement disproportionnés par rapport à leurs usages réels, dans les rues de Lausanne.

Le groupe des Vertes et des Verts va donc naturellement renvoyer ce postulat à la municipalité et vous recommande vivement de faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je vais lire la prise de parole que m'a transmise mon camarade Johann Dupuis :

« Lors de la séance du 15 février 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts « Les SUV, une plaie pour le climat et les villes », le Conseil communal a adopté des résolutions de M. Johann Dupuis. Première résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité organise une campagne d'information sur les risques liés aux automobiles de type SUV, 4x4 et excédant un poids de 1,5 tonnes, afin de décourager l'achat et la circulation à Lausanne de ce type de véhicule dangereux et nocif pour le climat. Je me rappelle de ces débats où on avait mentionné que les SUV n'étaient pas assez clairs comme catégorie et qu'on avait précisé ces autres catégories.

Deuxième résolution : le Conseil communal souhaite que la Municipalité différencie le prix des macarons selon la catégorie ou le poids à vide du véhicule. Ainsi qu'une résolution de Mme Ariane Morin : le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne, par exemple, via l'Union des

viles suisses, la motion de Mme Isabelle Paquier « Pour l'interdiction des SUV et des voitures tout terrain » déposée le 11 mars 2021.

La Municipalité a fourni une réponse lacunaire à ces trois résolutions en se contentant de citer des axes d'action du Plan climat. Qu'a fait la Municipalité concrètement sur le sujet pour dissuader l'achat de ces gros véhicules, d'une tarification des parkings selon la catégorie ou le poids des véhicules ? Et pour créer une coalition nationale visant à limiter l'utilisation de ces véhicules sur le plan national ?

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – On reparle des SUV. Cela a déjà été dit, mais je ne me lasserai pas de le dire : les SUV n'ont rien à faire en ville. Je me permets de souligner qu'il n'est pas question d'idéologie anti-bagnole, mais de sens commun. Les SUV sont dangereux pour les autres usagers de la route. Il faut s'en débarrasser. Et cela vaut même si l'on défend le concept dépassé de multi modalité.

Les axes d'action de la Municipalité sont à saluer. Mais elle n'épuise pas toutes les pistes évoquées dans le postulat présent, notamment la limitation concrète des places de parking dédié à ces mastodontes, voire l'interdiction de parcage et de circulation dans certaines zones.

Il est important de continuer de mener la réflexion. A cet égard, les SUV devraient être prohibés, même s'ils ne sont pas thermiques. Ils restent polluants et ils restent dangereux pour les autres usagers. Pour ces raisons, il se justifie de renvoyer le postulat à la Municipalité.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je crois que Mme Morin et Mme Berguerand ont dit tout ce qu'il fallait par rapport à ce postulat. Je vais encore enfoncer le clou.

Évidemment que nos villes ne sont pas faites pour les SUV. Ce n'est pas à l'espace public de s'adapter à ces véhicules, mais l'inverse. Il est hors de question que les places de parking prennent de la taille pour accueillir ces véhicules obèses, comme c'est le cas dans certains parkings privés.

Par ailleurs, la commission avait soulevé une question. M. le municipal en charge de la sécurité n'est plus là, mais si les SUV dépassent largement les places de parc qui sont considérées comme normales, nous nous demandions s'il n'était pas possible d'amender ces véhicules dont les roues dépassent les places de parc. Peut-être que la Municipalité et ce Conseil n'ont pas la capacité d'interdire les SUV, mais que les villes manifestent leur mécontentement. C'est peut-être une utopie, mais elle est bienvenue, comme le sont souvent les utopies.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais j'aimerais rappeler à certains d'entre vous que notre Ville et notre Conseil communal ont des compétences, clairement définies dans la loi. Discuter ou proposer aujourd'hui de restreindre l'accès aux routes à certaines catégories de véhicules ne fait pas partie de nos compétences. On peut écouter tous les discours politiques ou prises de parole que l'on veut, ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire. Je vous propose de classer ce postulat, l'ordre du jour est suffisamment long.

La discussion est close.

Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante : – La commission est favorable au renvoi du postulat à la Municipalité par 8 oui, 2 non et 1 abstention.

Le Conseil, par 47 oui, 19 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Denis Corboz et consorts « Augmentation de la subvention pour les vélos électriques »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter à l'excellent rapport de notre ancienne collègue Aude Billard.

La discussion est ouverte.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le groupe PLR vous invite à refuser ce postulat. Nous débattons souvent de la subvention sur les vélos électriques. En constatant que nous sommes au bout de ce sujet vu le nombre de vélos électriques en ville de Lausanne.

Et nous considérons qu'il ne faut pas dans la période que nous connaissons charger le FEE, le fond sur l'efficacité énergétique. Ce fonds est financé par une taxe sur l'électricité. Parmi les trois postes de dépenses de ce fonds, c'est plutôt Equiwatt qui doit être priorisé plutôt que les questions de mobilité. Il ne semble pas pertinent de soutenir une demande qui si elle était prise en question amènerait la Municipalité à augmenter la charge du FEE, ce serait malvenu.

Nous demandons un peu de patience et d'accepter que cette demande, si nous ne sommes pas d'accord sur le fond, arrive en tout cas à contretemps.

M. Valentin Christe (UDC) : – C'est un nouvel acte dans un drame en plusieurs actes. L'UDC, à l'époque, était déjà intervenue pour faire remarquer que la subvention en matière de vélo électrique devrait être dirigée en direction de ceux qui en ont vraiment besoin. Je rappelle qu'une étude a été menée quant aux bénéficiaires des subventions pour le vélo électrique et il s'est avéré que cela concerne essentiellement des gens qui travaillent dans le tertiaire. On est dans une subvention votée par des bobos pour des bobos.

Ce n'est pas le moment de charger encore plus le réseau électrique d'une consommation qui peut se faire aussi à la force des pédales. Et ce n'est pas le moment de piocher dans le FEE encore un peu plus, une tirelire dans laquelle la Municipalité peut piocher un peu à sa guise pour financer un tas de choses plus ou moins liées à l'efficacité énergétique. Pour ces raisons, nous allons refuser cet objet.

Mme Alix Aubert (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche va soutenir ce postulat. Le vélo électrique est un moyen de transport intéressant à Lausanne. Un vélo électrique consomme de toute façon moins qu'une voiture électrique. Ce sera donc toujours mieux qu'une voiture en termes de consommation. L'électrification des vélos est aussi intéressante pour les femmes, qui ont souvent plus de choses à transporter sur leur vélo.

Enfin, Ensemble à Gauche regrette cependant que ne soit pas incluse la subvention pour les vélos non électriques, pour tous ceux qui aimeraient affronter les côtes lausannoises sans l'aide d'un moteur.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Il nous paraît urgent de tout mettre en œuvre pour atteindre le plus vite possible un haut taux de véhicules décarbonés à Lausanne et plus du tout de SUV. Et compte tenu des rues de Lausanne, l'électricité est nécessaire pour que toutes et tous puissent accéder au vélo.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je souhaiterais le vote nominal pour que l'on voie qui prend conscience de la crise qui nous arrive.

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

La discussion est close.

M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur remplaçant : – Oui, c'est un grand plaisir de rappeler ici que la commission était favorable à la transmission à l'unanimité.

A l'appel nominal, le Conseil, par 51 oui, 20 non et 1 abstention, approuve la conclusion de la commission.

(insérer vote)

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « Pour un Conseil des Seniors Lausannois »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Musa Kamenica (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Ngoc Huy Ho (Les Verts) : – Le groupe des Verts soutiendra la prise en considération de ce postulat. Nous nous réjouissons de prendre connaissance des avancées sur le rapport de l'OMS. Enfin, vous avez pu lire dans le rapport que les seniors sont déjà bien représentés dans notre conseil, avec un taux de 33%, chiffre datant de la fin de la précédente législature. Il serait intéressant de savoir quelle est la limite fixée pour déterminer qui est senior. Les avis divergent. Dans ce sens, j'ai procédé à une petite étude statistique. J'ai pris des chiffres du mois d'avril. Les données sont analysées. Si on considère les seniors comme plus de 60 ans, on tombe à (chiffre manquant).

Mme Paola Richard-de-Paolis (Soc.) : – Je porte le point de vue de Roland Philippoz qui a participé aux travaux de la commission et qui est membre du conseil des seniors de la Ville de Lausanne. Le groupe socialiste ne soutiendra pas le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour une raison simple : un conseil consultatif des seniors existe déjà.

En 2013, la Ville de Lausanne a adhéré au réseau des amis des aînés de l'OMS. Elle a ainsi marqué sa volonté de mettre en œuvre une politique en faveur des seniors, qui représentent 15% de la population lausannoise. Et 25% d'ici quelques années. En 2018, la Ville a créé un poste de délégué aux seniors à 50%. Les délégués s'appuient sur un groupe de travail avec l'objectif de sensibiliser la population aux enjeux de la vieillesse. Ce délégué anime aussi la commission consultative des seniors, composée de représentants du Conseil communal, d'associations concernées et de spécialistes. Avec ce dispositif, la Ville est attentive aux besoins des seniors et peut valoriser leur place au sein de la société.

Le groupe socialiste a toujours montré son engagement pour les aînés lausannois, mais ne soutiendra pas ce postulat de Mme Schaller, car il fait double emploi. La commission consultative des seniors remplit ce rôle, ainsi que notre Conseil qui comporte environ 15% de ses membres au-dessus de 60 ans, pourcentage similaire à celui de l'ensemble de la population lausannoise. Il n'est pas nécessaire de créer encore un conseil des seniors.

Il faut dire enfin qu'il y a un changement du délégué des seniors au sein de la Ville de Lausanne. Notre ancienne collègue Muriel Chenu Mesnier a été nommée à partir du 1^{er} octobre. Nous lui formulons nos meilleurs vœux pour donner un dynamisme nécessaire et une visibilité plus importante, pour éviter d'autres postulats qui demandent la création d'un conseil des seniors, signe d'un manque de visibilité et de communication efficace.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je rejoins les propos de ma préopinante. Nous avons évoqué dans cette commission que la commission existe, qu'il y a un poste délégué aux seniors et que ce postulat n'ajoutait rien à ce qui existe déjà. C'est pour ça que le groupe PLR a également proposé de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité. Il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous reviendrons sur la question de l'âge à Lausanne. C'est compliqué et ça devient de plus en plus complexe de vieillir à Lausanne.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je suis frappé par le rejet de cette proposition en commission, c'est un postulat qui demande quelque chose de simple et de consensuel. On entend que les préoccupations existent, que la population des seniors est croissante. Nous vous invitons à soutenir la prise en considération de ce postulat qui demande à la Municipalité de se pencher sur la question. Cette proposition ne s'oppose aucunement au conseil des seniors. Il s'agirait d'offrir une réponse concertée et conjointe pour qu'il puisse travailler plus largement avec un organe consultatif ouvert. Nous vous invitons à soutenir la simple prise en considération de ce postulat.

La discussion est close.

M. Musa Kamenica (Soc.), rapporteur : – La commission a refusé la prise en considération de ce postulat par 7 non, 2 oui et 2 abstentions.

Le Conseil, par 23 oui, 41 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Céline Misiego et consorts « Pas de financement sans égalité 2 »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de la commission que ma collègue a rédigé.

La discussion n'est pas utilisée.

M. Benoît Gaillard (Soc.), rapporteur remplaçant : – Au vote, la commission s'est déterminée en faveur du renvoi à la Municipalité du postulat par 5 oui, contre 1 non et avec 3 abstentions.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Muriel Chenaux Mesnier et consorts « Police municipale : visons la parité... »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de mon collègue.

La discussion n'est pas utilisée.

Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante : – Nous avons voté pour un renvoi à la Municipalité par 8 oui, 2 non et 1 abstention. À titre personnel, j'ajoute que la parité dans la police est un objectif louable que nous soutenons.

Le Conseil, par 49 oui, 3 non et 9 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Eliane Aubert, Mme Anna Crole-Rees, Mme Sima Dakkus, Mme Charlotte de la Baume, M. Johann Dupuis, Mme Alice Girardet, M. Alain Hubler, M. Mountazar Jaffar, M. Paulraj Kanthia, M. Sébastien Kessler, M. Yusuf Kulmiye, M. Jean-Luc Masson, Mme Flora Mendy, Mme Patrizia Mori, M. Jacques Pernet, M. Roland Philippoz, Mme Joëlle Racine, Mme Onaï Reymond, Mme Karine Roch, Mme Clara Schaffer, Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Pauline Blanc, Mme Derya Celik, M. Jean-Pascal Gendre, Mme Gaëlle Kovaliv, Mme Maimouna Mayoraz, M. Antoine Piguet, Mme Anaïs Timofte, Mme Maurane Vouga, M. Yohan Ziehli

Membres présents 69

Membres absents excusés 22

Membres absents non excusés 9

Effectif actuel 100

A 20 h 35, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Isabelle BONILLO (EàG) et consorts : « Indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie ? »

Développement

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Chers collègues conseillers communaux et conseillères communales, chers membres de la Municipalité. Il s'agit de l'indexation des subventions culturelles aux coûts de la vie. Les subventions culturelles de la ville de Lausanne doivent être alignées sur l'augmentation du coût de la vie, et donc bénéficier de la même indexation que les salaires des employés communaux qui a eu lieu le premier septembre 2022 et qui est à 2,87%. C'est en raison de l'imminence du vote du prochain budget.

Une part importante en relation est annoncée dans les prochains mois. La Municipalité de Lausanne a indexé les salaires des employés communaux de la ville de Lausanne au coût de la vie pour faire face à cette inflation. Plus de 85% depuis le premier septembre 2002. Le personnel de la ville n'est pas le seul corps salarié dépendant des finances publiques. Une récente étude mandatée par la CDAP, la conférence des délibérés cantonaux des affaires culturelles démontrait au début de l'été que le secteur culturel est le troisième secteur le plus précaire en Suisse.

Même si la plus importante solution à la précarité ne peut évidemment pas se trouver au niveau communal au vu de ses finances, mais au niveau cantonal. Les associations et fondations opérant dans les domaines culturel, sportif et social sont nombreuses à prendre les subventions pour payer les employés. Certaines peuvent fonctionner de manière bénévole, bravo.

D'autres ont des charges de travail et des besoins de compétences nécessitant l'engagement de professionnels. Dans ces domaines, les collectivités publiques peuvent compter sur des associations et fondations qui délèguent des tâches de service public contre les subventions. La commune de Lausanne finance une partie des salaires dans ces structures. La hauteur des subsides de la ville de Lausanne influence directement sur le salaire des employés de ces associations et fondations.

Ajoutons ici aussi que les charges générales de ces associations risquent fortement d'augmenter comme chacun sait. Et d'autant plus qu'elles comportent parfois des lieux qui reçoivent du public.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité. La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité d'indexer également à 2,86% une partie des subventions aux associations et fondations qui servent à payer les salaires de la même manière qu'elle l'a fait pour ses propres employés ? L'Union syndicale suisse parle d'une indexation à 80% pour contrebalancer la situation actuelle et prochaine. Voilà déjà celle-ci, comme question.

Est-ce que la Municipalité pense entrer en matière si les associations se retrouvent en difficulté face à des augmentations de charges ? Et demande des augmentations de lignes budgétaires comme ce fut le cas au moment de la crise ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous remercie pour cette interpellation qui soulève une question importante, celle de l'indexation des salaires. C'est-à-dire le maintien pouvoir d'achat pour les salariés des secteurs subventionnés.

Peut-être un élément de rappel d'abord, nous avons, à Lausanne, indexé les salaires en cours d'année par le biais d'une disposition prévue dans le Règlement du personnel communal, qui fait que quand l'inflation dépasse un certain niveau en cours d'année, nous avons l'obligation d'adapter les salaires. Sachez que si l'indexation dépasse un certain niveau en cours d'année, nous avons effectivement l'obligation d'adapter les salaires, et nous adapterons évidemment les salaires au premier janvier sur la base de l'indice d'octobre à octobre, qui est l'indice de référence qui fait foi à la Ville de Lausanne. S'il devait y avoir une inflation, et c'est très vraisemblable qu'il y en aura une, nous adapterons les salaires au premier janvier, comme le prévoit le RPAC.

La Ville de Lausanne fait partie des collectivités en Suisse, qui ne sont d'ailleurs plus si nombreuses, et peut-être d'ailleurs pourrions-nous dire de manière plus générale, des employeurs, pour lesquels un mécanisme d'indexation obligatoire et automatique est prévu par voie réglementaire. C'est d'ailleurs une partie du paradoxe dans lequel nous vivons. Vous l'entendez sans doute souvent, parfois vous le pensez, les fonctionnaires lausannois ont de ce point de vue un statut privilégié – on l'entend répéter très souvent, en disant que tout le monde ne bénéficie pas de l'indexation. Et c'est vrai que les fonctionnaires communaux, comme quelques autres collectivités en Suisse ont cette protection, d'avoir la garantie de l'indexation des salaires. Mais le vrai paradoxe, le vrai scandale dans cette affaire, c'est que ce ne soit pas la réalité pour l'ensemble des salariés de ce pays, secteur public et secteur privé compris. L'indexation, ce n'est rien d'autre que la compensation de la perte du pouvoir d'achat, c'est-à-dire le simple maintien pour les salariés de leurs capacités financières antérieures. Rien de plus. Ne pas indexer le salaire, c'est en réalité diminuer le pouvoir d'achat des salariés.

C'est vrai dans le secteur public, mais aussi dans le secteur privé. C'est vrai de manière encore probablement plus scandaleuse encore dans le secteur où les salaires sont modestes. C'est le cas d'une série de branches d'activité. Si vous suivez l'actualité, vous avez vu que les métiers de la construction ont annoncé un prochain mouvement de grève pour exiger une augmentation des salaires. La fonction publique vaudoise commence aussi à se mobiliser pour exiger la pleine et entière indexation des salaires. Nous sommes au début d'un automne qui sera sans doute chaud en matière de mobilisation parce que des salariés vont faire valoir leurs droits à maintenir leur pouvoir d'achat.

J'aimerais dire que la Municipalité a appliqué le RPAC. De toute façon nous n'aurions pas eu le choix de le faire, mais nous soutenons pleinement le fait d'indexer les salaires. C'est un principe élémentaire, dont on avait perdu l'habitude parce que nous vivions dans une période de déflation depuis maintenant très nombreuses années, qui s'est d'ailleurs plutôt traduite globalement en Suisse par une petite augmentation moyenne de la capacité financière des salariés. Ce n'est évidemment pas vrai pour toutes les branches, mais, à l'échelle du pays, c'est ce qui s'est passé depuis une dizaine d'années. On voit bien que nous pourrions avec quelques années d'inflation, perdre ces avantages. Le pouvoir d'achat des ménages pourrait être amputé. Celles et ceux qui aujourd'hui ont de la peine à boucler les fins de mois pourraient demain se retrouver sous le seuil de pauvreté. Celles et ceux qui vivent confortablement pourraient demain vivre beaucoup moins confortablement. Tout ça parce que l'inflation n'est pas compensée. C'est dire si c'est fondamental de compenser l'inflation. Et nous le ferons pour les salariés de la Ville de Lausanne.

Quand bien même il n'y a pas de décision formelle qui a été prise à ce jour par la Municipalité pour ce qui est du secteur subventionné, je peux vous confirmer néanmoins que la Municipalité est acquise au fait de garantir l'indexation aussi dans les institutions que nous subventionnons. Quelle forme ça prendra exactement ? Nous verrons. Nous avons prévu au budget, qui a été maintenant adopté par la Ville de Lausanne, nous avons prévu une enveloppe importante pour l'indexation.

Nous ne savons pas encore quel sera l'indice du mois d'octobre. Sur cette base, est-ce que l'enveloppe prévue par la Ville sera suffisante pour indexer les salaires de la fonction publique, et les salaires des institutions subventionnées ? C'est difficile de vous le dire. Par contre, je peux vous dire que nous prendrons effectivement l'engagement, sous une forme ou une autre – ce sera vraisemblablement par crédit supplémentaire – de permettre à nos institutions dans le domaine de la culture, mais pas seulement, dans l'ensemble des secteurs subventionnés – la culture n'est pas un cas à part, la situation n'est pas différente dans le domaine social, dans le domaine sportif ou de l'éducation –, nous prendrons les mesures nécessaires pour que les institutions puissent indexer leurs salaires.

Après, il y a des réalités différentes dans nos institutions. Certaines ont constitué d'importantes réserves, notamment parce que la Municipalité les a autorisées à garder les subventions acquises, c'est-à-dire à constituer des réserves au-delà des règles. Chaque année, nous admettons pour une dizaine d'institutions culturelles qu'elles gardent leurs réserves pour des coups durs futurs, alors que nous pourrions exiger que ces subventions soient rendues à la Ville. Dans ces cas-là, la Municipalité exige que tout ou partie de ces montants soient utilisés pour compenser l'indexation, au moins en 2023.

Nous avons besoin de compléments de subventions. Les choses vont se présenter de manière différemment selon l'institution. La réalité de la masse salariale en rapport avec le montant de la subvention est différente selon les institutions. Il y a des institutions importantes qui ont plus de masse salariale qu'elles ne reçoivent de subventions. Il y a d'autres institutions où la masse salariale ne représente que 30% du montant de la subvention. Là aussi, il faudra faire du cas par cas avec un principe général acquis qui est celui de garantir l'indexation des salaires. C'est important en réponse à votre question. La Municipalité va prendre les mesures nécessaires pour que nous puissions indexer les salaires.

Dernier point auquel nous devons être attentifs et qui concerne peut-être moins le Conseil communal, mais vous admettez qu'il est d'importance dans la répartition des tâches et des responsabilités qui incombent aux différentes collectivités, beaucoup d'institutions sont cofinancées par la Ville et le par le Canton. Dans un exemple théorique où la Ville devait assumer les deux tiers de la subvention et l'Etat un tiers, on voit mal que la Ville soit la seule à passer à la caisse pour indexer les rémunérations. De ce point de vue, il y aura aussi une bataille à mener pour que l'ensemble des collectivités publiques qui financent les institutions dans le domaine de la culture ou autres soient parties prenantes et solidaires pour permettre l'indexation des salaires dans des secteurs où les salaires sont souvent modestes.

Concernant votre 2^e question, la réponse est de nature un peu différente que ce fut le cas au moment du Covid. Au moment de la crise du Covid, nous avons constitué un fonds de risque pour les institutions culturelles. Nous avons transformé un fonds préalable qui existait à l'époque pour les grandes institutions, qui était un fonds pour les risques de tournées, qui concernait surtout le Ballet Bédart et le Théâtre de Vidy, que nous avons supprimé au profit d'un fonds général au bénéfice de l'ensemble des institutions culturelles, qui est doté à ce jour d'un montant de 2 millions. C'est un montant important, qui a été doté par des rendus de subventions de grandes institutions durant le Covid. Ce fonds pourrait être sollicité si besoin est pour des cas de situations de difficultés financières, sans rapport avec l'indexation des salaires que nous avons évoquée en tant que telle. Ce fonds pourrait être sollicité en lien avec des dépenses liées à la crise énergétique. Ce fonds a été créé aussi pour ça, pour faire face à des coups durs qui pourraient survenir. La crise énergétique qui se profile entrerait dans cette catégorie.

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je me permets d'intervenir après M. le syndic, car je dois dire que j'ai été un peu surpris par ses propos. Un peu surpris. Pas vraiment surpris. J'entends que la Ville soutient à fond l'indexation des salaires et que c'est tout à fait normal. Je m'étonne de ces propos venant d'une Ville, d'un exécutif d'une Ville qui a 2 milliards de dettes et qui présente un budget déficitaire de 80 millions, qui a le plus haut taux de personnes à l'aide sociale et de personnes au chômage.

Monsieur le syndic, je comprends que, dans une logique syndicaliste, ce que vous dites tienne la route, mais il faudra aussi présenter l'autre partie du miroir, c'est-à-dire l'aspect des entreprises.

Aujourd'hui, les entreprises sont dans une situation compliquée. Il y a une inflation de prix, de fournisseurs. Il y a toutes ces revendications tout à fait normales au niveau des salaires, mais au niveau des prix qu'elles peuvent appliquer et des augmentations qu'elles peuvent appliquer au niveau de leur propre prix par rapport à leurs clients, c'est très compliqué.

Les clients ont des marges de négociation et peuvent aller ailleurs. Aujourd'hui, revendiquer qu'il est normal d'augmenter les salaires parce que c'est ainsi, c'est irresponsable par rapport à la situation de la Ville de Lausanne. Vous dites qu'il est normal d'indexer les salaires parce qu'il y a de l'inflation, je n'ai pas entendu la Ville dire qu'il était normal de baisser les salaires quand on était en phase de déflation. Pourquoi ne pas avoir baissé les salaires pendant la phase de déflation ?

J'apporte de la nuance par rapport à ce que vous dites. Vous avez fait une intervention politisée, mais il faudrait un peu plus de retenue par rapport à ces déclarations.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Nous saluons l'interpellation urgente de notre collègue. L'inflation, cela a été dit. Il faut souligner que ce n'est pas l'affaire des mois à venir, c'est déjà l'affaire des mois passés et des mois actuels. Plus 3,5% au mois d'août dernier par rapport à 2021. Rebelote en 2023. Après le Covid qui a déjà mis à mal les finances des institutions culturelles et les fréquentations des institutions culturelles. Le Covid a finalement mis à mal la santé de certains bailleurs de fonds. On voit bien que les institutions culturelles ont déjà de nombreux défis et que cette augmentation des charges, que ce soit potentiellement des salaires, mais aussi de l'électricité et des charges dites fixes est préoccupante.

On est rassuré par la promesse municipale qui a été faite ce soir. J'espère que nous aurons la chance de la confirmer par une résolution qui ira en ce sens. Peut-être rappeler qu'il est important dans ces périodes un peu plus troublées en Europe avec le conflit russo-ukrainien l'importance de ne pas réduire la culture. Dans un contexte où on aurait tendance à avoir plus de charges dans un milieu, on pourrait aussi se dire que l'on réduit sur le nombre de productions que l'on peut faire ou sur les salaires.

Comme Mme Bonillo le disait, les acteurs et les actrices culturels sont déjà précarisés. Le but n'est pas de précariser les plus précaires, mais pas non plus de réduire l'offre culturelle. Raison pour laquelle le débat de ce soir est véritablement important. Vous avez un peu anticipé ma résolution, mais tant mieux. Ça va dans le sens de la 1^{re} partie de mon intervention.

Il est vrai qu'il y a d'autres charges qui risquent d'augmenter actuellement en parallèle de celles des salaires. Pour certaines formes d'art, l'électricité, l'énergie et certains consommables voient déjà leur prix augmenter. Raison pour laquelle nous souhaiterions, dans le sens de ce débat, également que la Municipalité puisse accompagner les acteurs et les actrices culturels en termes de bonnes pratiques. Cela concerne la translation des horaires en lien avec la lumière naturelle notamment pour les musées, mais aussi en adaptant la température des lieux d'accueil des publics. Cela a déjà été décidé pour un certain nombre de villes en Europe.

Un rappel définitif de notre intervention. Il est important de maintenir l'offre culturelle, d'adapter les salaires et de soutenir les artistes lausannois et lausannoises et d'éviter la flambée des coûts. Le fonds de réserve qui a été mentionné par M. le syndic est rassurant, mais peut-être qu'il y a aussi d'autres mesures de sobriété que nous pouvons induire, accompagner via les services municipaux. Raison pour laquelle nous présentons la résolution suivante. Nous pourrions en débattre en 2^e partie de débat.

Résolution Oleg Gafner

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette aux institutions culturelles qu'elle subventionne des recommandations afin de baisser leur consommation d'énergie et d'adapter leur production artistique, par exemple en optant au maximum pour des horaires adaptés aux heures de lumière naturelle en hiver, en priorisant les œuvres artistiques en « circuit-court » et la création locale ou en adaptant la température des lieux d'accueil des publics.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – Nous proposons une résolution qui va dans le sens de l'interpellation urgente.

Résolution Isabelle Bonillo

Le Conseil communal souhaite que les subventions culturelles de la Ville de Lausanne soient alignées sur l'indexation au coût de la vie des employés communaux, à savoir une indexation à hauteur de 2,87%, en raison du rapport entre les subventions octroyées aux associations culturelles et les salaires des employés de ces dites associations.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Nous parlons principalement ce soir d'indexation des salaires. A ce titre, nous saluons le dépôt de Mme Bonillo en faveur des structures subventionnées. Elle l'a rappelé, ce sont le plus souvent des structures dont le fonctionnement et les charges ne peuvent être garantis que par les contributions des différents pouvoirs publics. Nous la remercions d'avoir lancé ce débat ce soir.

Nous avons une petite réserve sur la résolution qu'elle a eu la gentillesse de nous proposer en amont. Nous en proposons une autre sur laquelle je reviendrai. Afin de garantir d'une part l'indexation des salaires du personnel, mais en laissant à la Municipalité la charge de définir comment et idéalement en mobilisant les autres contributeurs qui financent ces structures, notamment le canton de Vaud, mais également d'autres contributeurs publics qui pourraient aussi faire un bout du chemin pour que cette indexation des salaires soit réalisée.

Comme la culture n'est pas un cas à part, nous proposons aussi une formulation au sens large qui inclut les sports, le domaine social et d'autres que nous avons peut-être oubliés mais que nous espérons que la Municipalité prendra tout de même en compte.

L'idée est de trouver des mécanismes qui permettront aux associations subventionnées de faire face à la crise et de soutenir le pouvoir d'achat de leur personnel sans pour autant systématiser une indexation de la subvention, parce que pour certains, d'autres mesures permettront de faire face à ces hausses de charges par des réserves d'institutions ou d'autres fonds. Tandis que d'autres de ces institutions et ces associations n'auront aucun moyen et il faudra penser à une contribution spécifique.

Pour répondre à M. Moscheni, si nous ne soutenons pas la population, si nous ne nous battons pas en faveur des employés du secteur public et institutionnel dans une crise économique comme nous traversons, qui est historique, qui fait suite à une autre crise majeure pour le secteur culturel qu'a été la pandémie, c'est là que nous sommes déraisonnables. L'État est la garantie de la stabilité dans les coups durs.

Il faut prendre ses responsabilités, y compris dans les temps de crise. C'est là que se situe la raison de l'État. Ce sont vos propos qui sont déraisonnables. Quant à la résolution Gafner, elle ne me paraît pas tout à fait dans le sujet, même si les institutions culturelles devront faire leur part. Je ne doute pas que certaines d'entre elles sont déjà identifiées comme gros consommateurs. À ce titre, elles auront reçu les mêmes recommandations de l'ensemble des structures et des services de la Ville de Lausanne. Je vais demander à Mme Pacheco d'afficher ma résolution.

Résolution Sarah Neumann

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse au personnel des institutions (culturelles, sportives, sociales) subventionnées la pleine indexation des salaires, par parallélisme au personnel communal, et octroie les moyens financiers nécessaires à cette fin.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – J'ai entendu avec attention l'intervention des intervenants notamment de M. Gafner qui attend de tous les acteurs un certain effort. Je pense qu'à cet égard, il faut saluer la résolution qui est proposée. Le PLR la soutiendra.

Le PLR refusera les autres propositions qui induisent un coût supplémentaire conséquent par la ville. Le PLR proposera à titre de contre-proposition une alternative qui permettra à la ville d'épargner une dépense supplémentaire et aux acteurs culturels de bénéficier d'un soutien direct pour son activité. L'alternative proposée est de supprimer l'impôt sur les divertissements qui permettent à la fois de dire si le ticket d'entrée est maintenu au prix actuel et aux acteurs culturels d'augmenter les recettes. Et donc, de financer directement une augmentation des salaires. Ça demande aussi aux acteurs culturels de développer une offre qui pourrait être attirante et attrayante pour le public. Et de cette manière, la ville évite une dépense supplémentaire, mais permet aussi aux consommateurs et peut-être à d'autres consommateurs de se déplacer pour des spectacles ou

des manifestations auxquelles ils ne participeraient pas jusqu'à maintenant. N'ayant pas eu le temps de la préparer, je la dépose dans les minutes qui suivent pour qu'elle puisse être affichée à l'écran.

Résolution Marlène Bérard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour suspendre la perception de la taxe sur les divertissements afin de permettre aux institutions culturelles d'obtenir des recettes supplémentaires et d'élargir leur public.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Je me permets de préciser mes propos. Si le groupe Verts se propose de soumettre une résolution sur les questions énergétiques, c'est parce que de manière générale, il y aura une augmentation des coûts. Elle existe déjà. Avec ou sans l'indexation des salaires va se proposer un certain nombre de questions pour un certain nombre d'acteurs et actrices culturels. Qui va payer ce surcoût, est-ce qu'on réduit le nombre de productions ou est-ce qu'on réduit le salaire ? Si tant est qu'on n'aboutisse pas à la volonté municipale exprimée ce soir. C'est dans ce souci de ne pas avoir à réduire la prestation culturelle offerte aux Lausannois et aux personnes des alentours que nous souhaitons également cet effort. Pour qu'on assure le plus de culture possible et qu'on ne renonce pas pour des raisons pécuniaires à produire un certain nombre de spectacles. Voilà le lien. Je profite de cette question d'augmentation des coûts, mais c'est aussi dans le sens du maintien des salaires. Si on décide de ne pas produire un spectacle parce que ça coûte trop cher énergiquement, il n'y a pas de salaire non plus. Voilà pour préciser le but de notre intervention.

M. Grégoire Junod, syndic : – Merci d'avoir relancé le débat dans cette soirée avec l'impôt sur les divertissements.

Quelques mots pour M. Moscheni, d'abord. Les discussions en Suisse se font branche par branche, comme toujours, en fonction aussi des capacités économiques de chaque secteur. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans une situation inédite en Suisse. Il y a une pénurie de main-d'œuvre dans presque tous les secteurs, y compris les secteurs qui offrent de très petits salaires. Notamment l'hôtellerie et la restauration. Il y a une pénurie de main-d'œuvre. Évidemment que l'amélioration des conditions de travail et des conditions de salaire, c'est aussi la première réponse à apporter à ces problèmes de pénurie de main-d'œuvre. De ce point de vue, il y a une conjonction qui plaide pour que nous indexions les salaires. Peut-être pas de la même manière dans toutes les branches économiques, je vous le concède, mais il y a un véritable enjeu social que les salaires, notamment les petits revenus puissent être augmentés et que les gens ne perdent pas de pouvoir d'achat. Nous allons probablement au-devant d'une crise sociale qui sera lourde.

J'aimerais insister sur la question économique. On en a déjà débattu dans cette salle. Je vous avais indiqué et vous aviez réagi à ces propos, que la demande intérieure avait été l'un des principaux moteurs de la croissance et de la prospérité de la Suisse depuis le début des années deux mille. Vous m'avez dit que c'était faux. Ce qui compte, c'est les exportations. Alors, j'ai vérifié, il se trouve que c'est les propos du SECO et du CREAL, qui ne sont pas des unions syndicales suisses, qui ne sont pas des instituts d'extrême gauche. Ils relèvent tous que le principal moteur de la croissance dans ce pays, ce qui fait qu'on a une bonne tenue économique depuis la sortie de crise des années nonante, c'est qu'on a traversé la crise financière de 2008, la bonne tenue de la demande intérieure. Ce n'est pas le seul facteur, c'est un facteur déterminant en suspens et il a été déterminant aussi durant le Covid. Ça permet de maintenir le pouvoir d'achat dans une large partie. C'est dire si c'est un enjeu social important, mais aussi un enjeu économique majeur. Que nous puissions préserver une demande intérieure qui soit solide.

De manière aussi à ce qu'on apprenne des crises passées et qu'on apprenne de la manière dont on a bien géré la crise du Covid. Et qu'on apporte aussi des réponses de manière à ne pas laisser les gens tomber dans la pauvreté, à les soutenir, la défense sociale et à défendre la prospérité économique. De ce point de vue, c'est un enjeu important. Et je maintiens que c'est important que globalement, on puisse indexer les salaires en Suisse, qu'on puisse augmenter les salaires dans le secteur public et dans le secteur privé.

Un mot sur l'impôt sur les divertissements. La proposition est amusante et elle tombe opportunément pour nous rappeler une vieille revendication de la droite lausannoise. Il faut faire des calculs. L'impôt sur les divertissements, c'est 14% de la billetterie. Prenons une institution qui ferait 100% de recettes. Elle réalise une économie de 14%. On pourra indexer les salaires 3 ou 4 fois.

Une institution culturelle pour laquelle la billetterie représente une petite proportion de son chiffre d'affaires, elle ne fera pas l'économie avec une diminution de l'impôt sur les divertissements. Si votre outil est de vouloir soutenir le pouvoir d'achat des salariés et de permettre aux institutions d'indexer les salaires et d'augmenter leur rémunération, ce n'est pas le bon outil. C'est un outil au bazooka avec des conséquences extrêmement différentes selon les institutions. La conséquence directe, c'est celle que vous souhaitez, de mieux soutenir la culture qui vit de ses propres ressources, que de soutenir la culture subventionnée. Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est indexer la rémunération des différentes institutions subventionnées. On ne parle pas que de la culture.

Toute une série d'institutions sportives qui bénéficient de subventions de la Ville de Lausanne dans le domaine de la vie de quartier, de l'éducation, ce sont deux restitutions qui ne bénéficieront pas de la baisse de l'impôt sur les divertissements. Si nous voulons soutenir le pouvoir d'achat des ménages, ce qu'il faut, c'est imposer à nos institutions d'indexer les salaires et le cas échéant d'apporter des aides quand elles sont nécessaires de manière à ce qu'elles puissent assurer ces augmentations financièrement. Certaines seront en mesure de le faire sans être publiques et d'autres ont besoin de subventions pour combler les compléments nécessaires. Enfin, vous avez évoqué le fait de supprimer l'impôt sur les divertissements pour amener un peu d'argent dans les épinards des ménages qui consomment de la culture. Il faut choisir, soit l'impôt sur les divertissements sert aux institutions, soit il sert au public. Il ne peut pas servir aux deux à la fois. C'est bien tout le problème et tout le débat que nous avons eus sur l'impôt sur les divertissements. C'est que la réalité nous montre que partout où l'impôt sur les divertissements a été supprimé, les prix de la culture n'ont pas été diminués. C'est le cas dans les cinémas. C'est utile que cet exemple soit répété. Dans cette veine du cinéma, Lausanne connaît un impôt sur les divertissements de 14%. Genève a supprimé son droit sur les pauvres qui était l'impôt sur les divertissements genevois. Le prix du cinéma est identique à Genève et à Lausanne.

Supprimer un impôt indirect, ça a deux conséquences pour les consommateurs dans un système où on ne contrôle pas les prix. Je comprends bien votre proposition, mais elle ne fait aucun sens en matière de soutien au pouvoir d'achat des salariés des secteurs de la culture et plus largement de l'ensemble du secteur subventionné. Encore une fois, ce sur quoi on doit agir, les salaires, et il faut apporter les aides qui doivent être apportées en matière de soutien aux institutions pour qu'elles puissent faire face à ces augmentations.

Le Conseil, par 47 oui, 9 non, et 8 abstentions, adopte la résolution de M. Oleg Gafner.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – C'est presque allé trop vite. Ce qui est pour moi problématique dans la rédaction de la résolution de Mme Bonillo, c'est pour ça que je propose l'autre, c'est qu'elle demande une indexation de toutes les subventions à toutes les associations, à hauteur de 2,87%, sans prendre en compte les autres mécanismes possibles, notamment les contributions des autres pouvoirs publics, les fonds de réserve et autres. On est dans une indexation de toutes les subventions, c'est pourquoi je la refuserai. Je voulais m'en expliquer avant son vote.

La présidente : – Je n'avais pas de demande de parole avant le vote. Vous avez refusé la résolution.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Je n'ai pas pris la parole assez vite. J'aimerais proposer une petite modification à la résolution de Mme Neumann, qui serait d'introduire « associations » après « institutions ».

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – C'est pour demander une demande de clarification de la part de la postulante. On a bien compris ses propos où elle invitait à ce que ce ne soit pas uniquement la Ville de Lausanne qui participe, mais les autres financeurs des activités culturelles et plus largement sportives et sociales, par exemple, le Canton ou d'autres financeurs.

En demandant maintenant dans le texte que la Municipalité garantisse cette indexation, est-ce qu'on ne demande pas à ce que la Municipalité seule assume pleinement cette indexation et qu'elle soit réalisée indépendamment de ce que pourraient faire ou pas les autres financeurs ?

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Je suis intervenu un peu tard. Par courtoisie politique, on aurait pu suggérer à notre collègue, Mme Bonillo, de changer sa propre résolution qui aurait largement passé. À titre personnel, je soutiendrai celle-là en soutien de la modification que l'on aurait pu faire de la résolution de Mme Bonillo.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – S’il est temps, je voudrais répondre pour le Bulletin que, oui, volontiers, j’accepte l’ajout de Mme Zecca à la résolution que je propose. Effectivement, on aurait tout à fait pu en faire une contre-résolution à la place de celle de Mme Bonillo. Il y a la courtoisie politique et parfois, il y a le temps disponible, au cours de la séance, qui permet ou non de faire les différentes étapes idéales, de consulter ou non les autres groupes sur les résolutions que l’on dépose. Cette consultation se fait plus ou moins de part et d’autres d’ailleurs.

Par ailleurs, je me permet de répondre qu’une résolution, comme d’habitude, c’est un vœu. Je pense qu’à ce titre, c’est relativement peu contraignant pour la Municipalité et je garderais le mot de garantie. Je fais toute confiance à la Municipalité pour prendre ce dossier sur le dos avec tous les autres dossiers qu’elle a à défendre auprès du canton, et d’autres partenaires pour essayer de ne pas être la seule à assumer la charge, tout en souhaitant que l’on garantisse ça à nos acteurs associatifs et institutionnels.

Résolution Sarah Neumann – reformulée

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité garantisse au personnel des institutions *et associations* (culturelles, sportives, sociales) subventionnées la pleine indexation des salaires, par parallélisme au personnel communal, et octroie les moyens financiers nécessaires à cette fin.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je constate ce soir que l’on innove un peu. On mène le débat sur des résolutions qui ont déjà été votées. C’est une forme intéressante de débat a posteriori. Pourquoi pas. Pas celle-ci, mais celle dont on vient de parler avant. C’était le thème des deux interventions que l’on vient d’entendre.

Quoi qu’il en soit, je vais essayer de parler plus du fonds. Je suis intéressé par cette résolution. Deux questions. Très souvent, les institutions culturelles ne sont pas soutenues que par la Ville, mais par un certain nombre d’acteurs. Pour une pleine indexation des salaires, imaginons que l’indexation décidée au niveau de la Ville ne soit pas identique que celle décidée au niveau du Canton. Dans l’esprit de la personne qui a déposé cette résolution, pourquoi faudrait-il que les personnes qui sont touchées par cette résolution bénéficient nécessairement de l’indexation communale si elle était supérieure à celle du Canton ? Quid si l’indexation cantonale était supérieure à celle de la ville ? Pourquoi serait-ce à la ville seule d’octroyer les moyens financiers nécessaires à cette fin dans le cas où les autres partenaires devaient refuser d’entrer en matière ?

La présidente : – Concernant les résolutions, au moment où j’ai voulu passer au vote il n’y avait aucune demande de parole sur ces résolutions. La seule résolution qui n’avait pas été affichée, c’est celle de Mme Bérard à qui je donnerai la parole tout à l’heure.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Par rapport à la question de M. Christe sur la référence communale ou cantonale, comme nous sommes le Conseil communal de Lausanne, je me suis permis de revenir avec le principe du parallélisme au personnel communal.

Maintenant, si on arrive à garantir aux acteurs subventionnés l’indexation cantonale et pas la communale, je serais déjà assez contente !

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je renonce.

Le Conseil, par 44 oui, 19 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Sarah Neumann.

Mme Marlène Bérard (PLR) lit sa résolution.

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – Je suis entrée en politique en faisant campagne contre la suppression sur la taxe pour les divertissements. Je ne vais pas changer d’avis maintenant. Le groupe socialiste va voter contre.

Le Conseil, par 20 oui, 44 non, et 2 abstentions, refuse la résolution de Mme Marlène Bérard.

Mme Isabelle Bonillo (EàG) : – J’ai une question subsidiaire. J’avais une question orale pour le municipal en charge de la culture la semaine dernière. Il n’était pas là. J’aurais voulu savoir quand j’aurai la réponse à cette question orale.

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous faites sans doute référence à la convention des théâtres romands qui s’applique aux métiers des théâtres, qui est signée par l’ensemble des théâtres et qui n’est pas signée par l’Opéra ni par le Ballet Béjart. Elle ne s’appliquerait pas à tous les métiers concernés. Dans le domaine de l’opéra notamment, la convention ne couvre pas les métiers de

chanteur ni de musicien. Elle serait très partielle de ce point de vue. Cela dit, il est utile de redire ici que nous sommes ouverts et les institutions aussi à signer des conventions collectives. Le préalable à ça, c'est une demande des syndicats qui n'est pas arrivée.

Il y a eu une discussion il y a quelques années à l'opéra de Lausanne à l'époque, au Ballet Béjart où cela avait été refusé pour les raisons que j'évoque maintenant. Il n'y a pas eu de demande de signature de conventions collectives. La convention de branche spécifique pour ces institutions, encore une fois, si la demande doit venir des salariés ou des syndicats de représentants de salariés dans les différentes institutions concernées, c'est une demande qui sera examinée et où il y aura une entrée en matière.

J'ai été syndicaliste pendant dix ans avant d'être à la Municipalité. On procède en général comme ça quand on veut une convention collective. Elle ne se décide pas, donc. Elle fait d'abord partie d'une revendication portée par le personnel et les syndicats.

(insérer délibéré)

Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts

« Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles »

Réponse au postulat de M. Ilias Panchard et consorts

« Pour que la CPCL désinvestisse de l'armement »

Rapport-préavis 2020/46 du 19 octobre 2020

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter, mais une troisième conclusion a été ajoutée aux deux conclusions. Cette troisième conclusion a été votée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Nous discutons d'un préavis très important ce soir. Il est question de l'impact climatique et des stratégies pour réduire cet impact.

L'épargne des ménages, de nous toutes et nous tous, gérée par les caisses de pension publiques ou privées se révèle plus nocive pour le climat que les activités économiques et ménagères de la population suisse et lausannoise. En effet, par leurs investissements, les caisses de pension de la Ville de Lausanne contribuent au réchauffement climatique. Leur épargne représente cinq fois plus d'émissions de gaz à effet de serre. Étant donnée l'urgence climatique, il s'agit d'une thématique très urgente. Malgré l'urgence de cette thématique, il a pris six ans et demi à la Municipalité pour formuler ce rapport-préavis en réponse au postulat déposé par notre camarade Hadrien Buclin en décembre 2015.

Cela vaut la peine de rappeler l'histoire mouvementée de ce rapport-préavis. En décembre 2015, cette date de dépôt n'est pas anodine, les accords de Paris sur le climat ont été signés aussi par la Suisse. Pour la première fois, ces accords ont ajouté la question du secteur de la finance. C'était le moment parfait pour Hadrien Buclin de demander à ce que la caisse de pension de la Ville de Lausanne désinvestisse les énergies fossiles. Un premier rapport-préavis a été produit par la Municipalité en 2017. Il a été discuté par une commission deux ans après le dépôt du postulat. C'était carrément la douche froide. A la fois le rapport-préavis et la Municipalité en commission ont affirmé qu'il n'y aurait aucune possibilité d'agir pour rendre la caisse publique de la Ville de Lausanne compatible avec la protection du climat. Il y avait tous les arguments. La Municipalité ne saurait pas influencer la stratégie de placement de la caisse de pensions de la Ville de Lausanne. Il serait impossible de mettre sur pied une stratégie d'investissement qui permette l'exclusion d'agents fossiles et, même si une stratégie était possible, cela mènerait à des rendements misérables et mettrait en danger l'épargne des habitants de la ville.

Le rapport-préavis dont nous discutons à l'heure actuelle réfute ces arguments lui-même. En 2017, la majorité des commissaires, emmenée par la droite et soutenue par certains membres du PS se sont alliés derrière ces arguments et ont voulu classer le postulat Buclin sans autre forme de procès.

Il faut quand même saluer que suite à la publication d'un rapport de minorité – pour celles et ceux qui doutaient de l'utilité des rapports de minorité, Ensemble à Gauche a publié un rapport de minorité – la municipale en charge a en l'occurrence décidé d'aller outre la volonté du colistier qui voulait continuer à investir des rentes dans le charbon pour avoir de bonnes retraites et de retirer le préavis initial. Nous saluons et nous félicitons la municipale de nous présenter aujourd'hui un nouveau rapport-préavis, que nous avons sous les yeux.

Ce rapport-préavis dit à peu près le contraire de la première version et il montre qu'il est en effet possible pour la caisse de pensions de se désinvestir du fossile, que les diverses mesures évoquées par le rapport-préavis et que la caisse publique de la Ville de Lausanne a déjà mises en œuvre permettent de réduire l'impact climatique d'environ 60% dès le lancement, et d'aller jusqu'à 80% de réduction des émissions.

Ayant été un des mauvais élèves en termes d'impact climatique, grâce aux mesures prises, la Caisse de pension de la Ville de Lausanne, et au moment de la rédaction du rapport-préavis, tout juste entre le niveau orange, qui n'est pas au top, et le niveau vert du classement de la Climate Alliance, qui classe les différentes caisses de pensions par leur impact climatique. Nous saluons ce nouveau rapport-préavis, qui répond mieux à nos inquiétudes et à nos revendications que sa première version. Nous avons toutefois quelques questions.

Vu que le rapport-préavis n'est pas d'hier, nous aimerions bien savoir où en est le classement de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne aujourd'hui dans le classement de la Climate Alliance, et quelles mesures que la Climate Alliance recommande ne sont pas encore mises en œuvre par la caisse de pensions et qu'elle doit encore mettre en œuvre pour être parmi les caisses de pensions les mieux classées par Climate Alliance. La deuxième question est importante. Quand peut-on s'attendre à ce que la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne désinvestisse 100% d'énergies fossiles ?

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Je remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis que le groupe Les Verts estime bon et satisfaisant.

Un peu dans le sens de ma collègue, si je devais résumer en une phrase ce que la lecture de ce rapport-préavis m'a inspiré, c'est le « et si » de Rob Hopkins, en visite récemment à Lausanne. En effet, lorsque le postulat de notre estimé collègue a été déposé en 2015, l'idée que la caisse de pensions puisse désinvestir des énergies fossiles semblait tout à fait impossible. Devoir de diligence, protection des retraités, rendement, c'étaient des mots qui étaient brandis comme des épouvantails pour ne pas aller dans le sens de ce que demandait le postulat.

Cinq ans après, une réponse allant dans le sens de ce qui était demandé était rédigée par la Municipalité. Deux ans après, pour pouvoir discuter ce soir de la stratégie de la CPCL, pour qu'elle soit compatible avec les objectifs climatiques des accords de Paris, soit tout mettre en œuvre pour limiter le réchauffement climatique 1,5°. Ce rapport-préavis ambitieux n'aurait probablement pas vu le jour sans la pression populaire, les études de diverses institutions et le groupe de Lausanne que je remercie de ces actions, preuve que l'action de la société civile peut faire bouger les institutions.

Nous sommes dans une urgence environnementale sans précédent. Chaque tonne de CO₂ émise nous rapproche d'un avenir cataclysmique. Vu notre trajectoire actuelle, l'habitabilité de la terre est remise en question. Il nous reste 286 gigatonnes de CO₂ comme budget carbone absolu si nous voulons rester sous la barre des 1,5°. Chaque tonne compte !

Comment peut-on laisser l'argent destiné à financer des retraites détruire l'avenir des personnes qui ne pourront peut-être jamais toucher cet argent ? Le définancement des énergies fossiles est demandé par le GIEC. Toutes ces entreprises dans lesquelles nous avons investi ont dans leurs actifs des plantes de nouveaux forages, des bombes climatiques qui, si elles sont menées à bien qui nous poussent dans un monde invivable.

On voit que le devoir fiduciaire répond à des questions de risque climatique. Si cela n'est pas une raison suffisante, il y a également la question de risque financier pour les retraites de futurs retraités.

Nous pouvons féliciter la Municipalité pour avoir poussé la CPCL vers sa nouvelle politique climatique qui est complexe tant par ses actions de désinvestissement de secteurs problématiques, de par sa politique d'engagement actionnarial et pour avoir rejoint plusieurs initiatives et surtout pour avoir rejoint le pool d'engagement international. Toutes ces actions permettent à la CPCL de se retrouver dans la catégorie vert clair sur le dernier rating de l'alliance climatique.

Comme le rapport-préavis a été rédigé en 2020, il y a à peu près un mois, le Conseil fédéral a lancé de bonnes pratiques de transparence pour rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques et aider ainsi les décisions d'investissement responsable. De rejoindre et de mettre en place ce score pour la CPCL permettrait peut-être de passer en catégorie vert foncé du rating de l'alliance climatique. Ce serait la catégorie pionniers. Nous le souhaitons. Nous encourageons la Municipalité à pousser encore dans ce sens. Nous approuvons, et nous vous encourageons à faire de même, cet excellent rapport-préavis.

Mme Caroline Devallonné Dinbali (Soc.) : – Je vais vous lire un texte de Sébastien Kessler.

« Plusieurs éléments sont à saluer dans le présent préavis :

- La sortie des investissements de la CPCL du marché de l'armement
- La création d'un fonds permettant de sortir des investissements dits carbonés
- La création et le développement « d'indices climatiques » afin d'évaluer les placements et déterminer quels investissements bannir et lesquels pondérer.
- Un changement de paradigme avec la mise au jour d'une politique d'investissement dits ESG (Environnement, Social, et Gouvernance)
- La décarbonisation du portefeuille immobilier de la CPCL avec l'objectif de réduire l'empreinte de ses immeubles grâce à de l'efficience et un mix énergétique

Selon le préavis, ces éléments devraient impliquer une baisse rapide de 60% des émissions de CO₂ du portefeuille de la CPCL.

Cependant, plusieurs éléments appellent notre vigilance et des précautions pour la CPCL :

- Les investissements de celle-ci doivent permettre des rendements suffisants. Nous nous devons d'assurer les rentes sur le long terme. Cet élément ne saurait être oublié.
- Nous devons nous méfier des retours décroissants pour les prochaines mesures qui seront mises en place afin de baisser davantage les émissions CO₂. En effet, il sera beaucoup plus difficile de s'outiller convenablement pour arriver à des baisses de 80% et à terme de 100% des émissions CO₂ pour 2050

Il faut donc anticiper, planifier et bien réfléchir aux futures étapes à accomplir pour la CPCL

- Nous devons toutes et tous conscientiser que la CPCL ne pourra en aucun cas tout faire toute seule. C'est toute l'économie qui doit de décarboner, adopter une économie bas carbone aussi rapidement que possible. Sinon à terme, la CPCL ne trouvera plus d'endroits où investir tout en maintenant des rendements suffisants et le service des rentes pourrait être en danger.
- La moitié des caisses de pensions n'ont encore rien implémenté, seule 10% environ des caisses sont « vertes ». La CPCL, selon le préavis est « orange » ce qui pourrait être mieux.
- Finalement, et probablement le plus important, il faut rester extrêmement critique, se méfier, et investiguer avec ténacité ces nouveaux paquets d'investissements dits « verts » sur les marchés financiers. En effet, de nombreuses compagnies mènent de vastes campagnes de Green Washing et il n'est pas rare de retrouver dans certains placements notés « verts » des entreprises dont le fonds de commerce reste les hydrocarbures. La prudence permettra de ne pas prendre pour argent comptant des milieux qui sont rapides à mettre à disposition les produits recherchés sans toujours effectuer le travail de certification écologique de manière profonde.

Le groupe Socialiste vous invite à suivre les recommandations de la commission et approuver les trois conclusions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – A ce moment de la discussion, il faut rappeler le but d'une caisse de pensions. Elle est là dans un rôle fiduciaire pour mettre en place un système qui permettra de payer des rentes à des gens qui arrêtent de travailler quand ils sont arrivés à la fin de leur emploi

par limite d'âge. Ce n'est pas de sauver la planète, le but n'est pas de réduire le taux de CO₂. Certains diront que c'est malheureux, mais c'est ainsi.

Le but de la CPCL est d'assurer tout ce qu'il est possible de faire pour assurer chaque mois des rentes à des gens qui ont travaillé à la structure de la Ville de Lausanne ou des structures affiliées. Aujourd'hui, la CPCL est dans une situation particulière. Les marchés ne fonctionnent pas très bien en 2022.

Un déficit de couverture d'à peu près 1,4 milliard. Comme vous le savez, 1,4 milliard, c'est la Ville de Lausanne qui doit le financer en termes de besoins. Aujourd'hui, la Ville de Lausanne le fait directement ou indirectement avec des taux de cotisation énorme. Ce sont les plus grosses cotisations dans une caisse de pension de Suisse. À peu près 120 millions par année.

Quelques mots sur les investissements ESG. Ces investissements « sous-performaient » le marché, ce sont des investissements qui n'ont pas fonctionné. Aujourd'hui, s'il fallait faire de l'investissement, il ne faut pas investir en ESG, puisque les gens sont sortis de ce mouvement type, pour l'instant. Il faut aussi savoir ce que c'est qu'un investissement ESG, et personne ne le sait. L'énergie nucléaire, jusqu'à quelques mois, c'était un investissement qui n'était pas ESG et, aujourd'hui, c'en est un. Nous sommes passés de quelque chose qui était abominable à quelque chose qui va sauver la planète. Il n'y a pas de référence claire sur ce que c'est qu'un investissement ESG.

Les spécialistes nous disent tout à coup que l'armement est un investissement ESG puisqu'il permet à des nations de se défendre. Dernière chose, sachez que le meilleur investissement qu'aurait pu faire une caisse de pension en 2022, c'est le pétrole, avec une explosion des coûts. Cela aurait permis à pas mal de caisses dans une logique de payer des rentes et d'avoir un taux de couverture intéressant de pouvoir justifier leur travail et d'avoir des rentiers et des personnes qui sont dans ces caisses, de ne pas voir leur taux de couverture qui baisse. Il est très dangereux de jouer avec l'argent des autres. C'est l'argent de gens qui vont bientôt être à la retraite. Jouer avec l'argent des autres, ça n'amène jamais rien de bon. Il faudra payer des comptes un jour ou l'autre. S'il y a des problèmes, c'est le contribuable lausannois qui devra le payer.

M. Ilias Pancharid (Les Verts) : – Sur la partie climat, réponse à notre ancien collègue Buclin. L'essentiel a été dit.

Un mot à M. Moscheni. Vous dites que selon certains, l'armement pourrait être considéré comme un investissement ESG. Si vous lisez mon postulat, ça tombe bien, la réponse municipale décide de suivre ce que je propose dans ce postulat, c'est-à-dire justement de désinvestir de l'armement. Vous pouvez être rassurés avec l'argent des Lausannois sur ce point. Sur l'ensemble des investissements mondiaux, je pense que la lutte continue. Peut-être un élément là-dessus. Mon postulat revenait à un moment où on avait ce débat fédéral qui se précise. Suite à l'initiative de nos collègues du GSF aux Jeunes Verts. Ce débat a été assez intéressant, comme quasiment à chaque fois, l'initiative n'est pas assez, mais a permis un débat sur le sujet.

Je suis satisfait de la réponse municipale, ça a été bien discuté aussi en commission. Je pense, contrairement à d'autres collègues, que c'est bien que le comité de la CPCL ait pris son temps. Peut-être un peu trop de temps, je peux vous l'accorder, mais il a pris le temps d'analyser en détail et de pouvoir proposer quelque chose de solide. Un élément quand même, ce n'est pas notre argent, mais les employés ou les anciens employeurs ont le droit à une transparence sur l'utilisation de leur argent et son impact direct ou indirect. Si son investissement s'avère réel, sur des projets climatiques ou sur l'armement qui compte pour tout le monde, je pense qu'on ne pourrait pas tolérer une telle contradiction entre les politiques de la commune de Lausanne. Portés sur la solidarité internationale, la tolérance, la promotion de la paix. Avec certains collègues à droite, vous seriez les premiers à contredire ce paradoxe ou à la mettre dans le débat public.

Mme Angélique Chatton (Les Verts) : – Pour ne pas paraphraser mes collègues. Je voulais revenir sur la conclusion 3 du rapport de la commission et l'importance d'avoir un reporting régulier sur les mesures des progrès qui seront mis en œuvre, et de ne pas oublier le patrimoine immobilier dans ce contexte de la caisse de pensions. Dans le rapport-préavis, il n'y a pas d'explication sur les objectifs de décarbonation à ce niveau.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je remercie Mme Meinherz qui, ce soir, réussit à la fois à nous remercier d'avoir repris ce préavis et, en même temps, à nous engueuler durant toute son intervention, pour avoir d'abord commencé par faire un mauvais préavis. Vous auriez pu aussi vous

féliciter dans ce débat de votre influence dans cette affaire. C'est vrai, quand j'ai proposé à la Municipalité avant de venir dans ce Conseil communal de retirer ce préavis, en accord avec mes collègues, pour que nous puissions inciter la caisse de pension à faire des efforts supplémentaires, on a souhaité tenir compte de l'avis du Conseil communal, qui nous paraissait fondé. Ce préavis était perfectible. Le débat démocratique a effectivement permis d'améliorer le texte, comme c'est souvent le cas.

Pour répondre à votre question, où est-ce qu'on en est, on a eu la réponse entre-temps : on est vert clair. Il y a une catégorie encore supplémentaire, le vert foncé. Je ne peux pas répondre à votre deuxième question, de savoir quand est-ce qu'on aura complètement décarboné. Je n'ai pas la réponse ce soir. Voilà qui est conforme pour respecter les accords de Paris. Ce que je peux vous dire, depuis que le préavis est sorti, c'est qu'au printemps 2021, la caisse avait entièrement décarboné son portefeuille d'actions. C'est une étape importante qui a été franchie. On est sur un chemin important. On pourra se renseigner et vous apportez des compléments d'information.

La discussion est close.

Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice : – La conclusion 3 avait la teneur suivante : « Prendre acte que la CPCL va communiquer annuellement les objectifs et les progrès réalisés en matière de diminution de l'empreinte carbone de ces investissements par le biais de son rapport de gestion ainsi que de son site Internet ». Cette conclusion qui était ajoutée en séance a obtenu l'unanimité. Les conclusions 1 et 2 ont été approuvées par 11 voix en faveur et une abstention.

Le Conseil, par 56 oui, 2 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 1 de la commission.

Le Conseil, par 57 oui, 2 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 2 de la commission.

Le Conseil, par 56 oui, 2 non et 0 abstention, approuve la conclusion n° 3 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Christiane Schaffer : « Déchets sur la voie publique, le littering à Lausanne »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Olivier Thorens (Les Verts) : – Dans sa réponse, la Municipalité le reconnaît, le phénomène du littering est un véritable fléau. Nous saluons les mesures que la Municipalité a entreprises notamment par les actions de sensibilisation, par des correspondants de nuit. La police et des étudiants et ses diverses actions de communication. Nous saluons l'interpellation déposée par notre collègue libéral, mais nous comprenons la position de la Municipalité sur le système en place à Helsinki et que ce système ne soit pas le plus adéquat pour la ville de Lausanne. Je rappelle pour les personnes qui ne sont plus très au courant de cette interpellation, le dispositif d'Helsinki proposait de donner un ticket lors du dépôt de canettes et de bouteilles à des machines, avec ce ticket, on pouvait récupérer de l'argent. Bien que la situation s'améliore à Lausanne concernant le littering, certaines zones restent toujours plus touchées, et plus vulnérables du point de vue de l'impact écologique par rapport à ce phénomène. Il s'agit principalement des parcs publics, en particulier la zone du Vidy et du Bourget. On l'avait vu à l'été 2021, l'état de ces sites était parfois déplorable après les journées et soirées d'été. Il s'agit aussi des forêts et des abords de rivière sur les abords de la commune. On peut s'étonner que dans les mesures de sensibilisation et de communication de la Ville, il n'y ait pas de mention de l'impact environnemental du littering.

Parce qu'outre l'aspect disgracieux des déchets et du coup de son élimination, il faut rappeler que le littering est en partie responsable d'un fléau qui est la pollution des sols, de l'eau, et par les microplastiques. Pour rappel, une étude qui a été faite en 2019 sur la pollution par les microplastiques avait montré que 50 tonnes de microplastiques se retrouvent dans le lac chaque année. Parmi ces 50 tonnes, environ 10 tonnes viennent des déchets qui sont présents sur les berges de la rivière. Les territoires de la commune étant un lieu très fréquenté, elle a une responsabilité significative sur cette problématique. On a vu que certaines actions qui sont ailleurs, la mention de l'impact environnemental du littering, la mention du temps de dégradation de cigarettes ou les problèmes de la fragmentation du plastique peuvent améliorer la conscience du problème et peut contribuer à augmenter l'adhésion de la population à un meilleur comportement vis-à-vis des déchets. Dans ce sens, nous proposons que la ville adopte cet angle d'approche également dans ses actions. Je dépose une résolution en ce sens que je vous invite à la soutenir. La résolution est la suivante. Vous pouvez peut-être l'afficher. Je vous remercie pour votre soutien.

Résolution Olivier Thorens

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intègre dans sa campagne de prévention au littering la notion d'impact environnemental des déchets, et que cette notion soit présente dans l'ensemble des moyens de prévention déployés.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – La réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par l'ancienne conseillère communale satisfait pleinement les Verts libéraux qui partagent la position de la Municipalité sur la question qui était posée. À l'instar de mon préopinant, la question du littering continue cependant de nous interpeller également. Chers collègues, comme vous le savez, le service de la propreté urbaine emploie des agents assermentés autorisés à verbaliser les personnes qui commettent des incivilités sur le domaine public.

Il a été rapporté au printemps 2022 qu'une pression serait exercée sur les agents pour qu'ils atteignent un quota annuel d'amendes. Cette pratique apparaît pour le moins discutable.

Néanmoins, les Verts libéraux souhaitent aborder par un autre aspect de la mission confiée à ces agents assermentés. Cela tient en 2 mots : domaine public. Le règlement général de police de la Ville de Lausanne précise que l'action des agents se limite aux incivilités qui sont commises sur le domaine public. Ainsi, les contraventions pour incivilités ne s'appliqueraient pas par celles qui seraient des parcelles privées, quand bien même elles seraient accessibles librement vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Nous pensons que notre préoccupation se situe à cheval des parcs et domaines de la propreté urbaine ou de la police municipale, nous interrogeons la Municipalité sur le champ d'action des agents assermentés chargés de la répression du public ? Est-ce exact que les membres du groupe Propreté espace public ne peuvent pas interpeller une personne qui se soulagerait contre la cathédrale ? Qui est du domaine privé ou sur d'autres types de domaines publics ?

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – La propreté urbaine est un enjeu essentiel pour toute cité. À première vue, cette idée inspirée du Nord pouvait être séduisante, mais on peut amener la population à respecter l'espace public sans devoir la payer pour cela.

Il y a d'autres façons de respecter l'espace public, d'en prendre soin, par exemple en proposant des préavis pour en faire des « Rues vivantes ». Les Rues vivantes restent plus belles, les gens les investissent. Dans ce cadre, le service de la propreté urbaine est à l'affût de nombreuses solutions, dont plusieurs sont citées dans la réponse municipale à l'interpellation Schaffner.

L'objet que nous traitons ce soir nous permet de saluer le travail que fait le service de la propreté urbaine, un travail extraordinaire pourtant souvent exposé aux critiques et aux retours négatifs.

Il faut accepter la réponse à l'interpellation, parce que cette amusante idée de recyclage des canettes et bouteilles se confronte à une réalité juridique, et à l'application d'autres mesures pour améliorer la situation de l'espace urbain.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Je suis là depuis deux ans. Je crois que l'on a déjà évoqué le problème du littering. Je voulais relever de nouveau que des poubelles requin ont été enlevées. Encore aujourd'hui, j'ai constaté la disparition d'une poubelle requin au parking derrière le Carrousel.

Des benches ont été posées cet été, là où des gens font des grillades et des pique-niques. C'est fantastique. Cela a évité passablement des désastres. Malgré tout, je pense qu'il faudrait plutôt des personnes chargées de contrôler le départ des pique-niqueurs en fin de journée et en fin de nuit. Le littering est là aussi. Le fait qu'il y ait moins de poubelles, beaucoup de gens sont tentés de jeter les débris là où ils sont. C'est ce que je constate en promenant mes chiens tous les jours.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Beaucoup de choses ont déjà été dites. Tout ce travail qui se fait dans les parcs et l'espace public se fait suivant les situations pour maintenir la voirie propre, mais nous restons toujours dépendants du comportement des usagers qui sont une minorité à ne pas respecter les règles. Malheureusement, cette minorité fait subir ses comportements à tous les autres.

Nous avons pour cela toute une série de mesures qui vont de l'offre en poubelles dans la ville et dans les parcs jusqu'aux volets plus répressifs avec les agents qui peuvent distribuer des amendes selon la volonté du Conseil communal et du Parlement cantonal qui avait voté la base légale. Ces personnes sont en charge d'appliquer les décisions des autorités publiques. Elles peuvent le faire sur le domaine privé de la Ville affecté au domaine public, pour répondre à la question qui avait été posée à ce titre.

Pour revenir plus précisément à la proposition faite dans cette interpellation sur la question du modèle finlandais, à savoir rembourser les personnes qui ramèneraient des déchets, des canettes ou des bouteilles, il s'avère que la législation fédérale actuelle ne permet pas cela et que la ville ne pourrait pas l'imposer ; nous avons cependant de très bons taux de recyclage sur certaines bouteilles avec le système mis en place par la Confédération, notamment avec des retours pour les bouteilles.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je suis à l'écoute de la réponse apportée. Les agents assermentés peuvent intervenir également dans les parcs. Il semble incongru que les paysagistes consacrent une grande partie de leur temps à amasser des déchets plutôt que de s'occuper des plantes.

Il semble que c'est également possible que les agents de la propreté urbaine viennent faire leurs activités de répression dans ces espaces qui sont de droit privé. Merci pour la réponse.

La discussion est close.

Le Conseil, par 48 oui, 1 non, et 5 abstentions, adopte la résolution de M. Olivier Thorens.

(insérer délibéré)

Interpellation de Mme Franziska Meinherz et consorts : « L'espace Blécherette vs Porno Diesel : mettre 20 personnes à la rue pour greenwasher le voisinage du Stade de la Tuilière ? »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Cette interpellation qui est aujourd'hui ordinaire, je l'avais déposée il y a un bon moment déjà en tant qu'interpellation urgente. L'urgence a été refusée. Quand je l'avais déposée, le concours pour l'espace Blécherette n'avait pas encore été ouvert. Aujourd'hui, c'est le cas. Aujourd'hui, le concours pour trouver de futurs exploitants pour exploiter l'espace Blécherette a été lancé. Les personnes intéressées peuvent soumettre un dossier et sont déjà en train de visiter les lieux.

Le moment pour parler de cette interpellation est toujours très urgent. Nous sommes en présence d'une réponse écrite de la Municipalité aux questions que j'avais eu l'intention de poser il y a un moment déjà. Dans ses réponses, la Municipalité réitère sa volonté de créer des parcs agricoles, récréatifs et culturels aux abords de la ville, qui permettent de développer une agriculture urbaine et d'offrir à la population des espaces de détente et une offre de loisirs.

Si nous avons avec Ensemble à gauche déposé cette interpellation, ce n'est pas pour s'opposer à titre général, mais nous nous opposons à une politique que nous détruisons de l'existant au lieu de valoriser l'existant et de l'intégrer dans des projets nouveaux.

Le développement de l'espace Blécherette au détriment du dispositif Porno Diesel est un exemple d'une politique de tabula rasa où de nouveaux projets sont créés au détriment de l'existant. Le collectif Porno Diesel est devenu un lieu de rencontre et d'échange qui accueille une centaine de personnes chaque année qui ont besoin d'un lieu d'accueil.

Le collectif Porno Diesel est également devenu un lieu incontournable de construction militante, un lieu où se dessinent les contours d'une nouvelle manière de vivre ensemble et aussi un lieu de création et de mise en valeur de la culture alternative.

Le collectif Porno Diesel et les activités qu'il fait naître sont appréciées par la population lausannoise. C'est ce qui s'est dessiné quand on regarde la longue liste de soutiens qu'il a associé à sa cause. Il compte des associations et des collectifs politiques et culturels.

Tous ces collectifs, ensemble avec le collectif Porno Diesel, dénoncent l'idée de développer un projet espace Blécherette qui ignore les activités sociales, culturelles et militantes qui existent déjà dans ces lieux. Quand on regarde ce qu'est le collectif Porno Diesel aujourd'hui, on voit qu'on a là le genre de lieu de rencontre et d'échange et de construction que la Ville de Lausanne dit vouloir mettre en avant et valoriser. Pourquoi détruire ce qui existe au lieu de s'estimer heureux de ce qui existe et lui permettre de continuer de vivre ?

Bien que la Municipalité ait toléré la présence du collectif Porno Diesel, on ne peut pas parler dans le cadre favorable du développement d'activités dont la population lausannoise bénéficie depuis plus de 8 ans. Les contrats d'usage sont toujours limités à une année. Ce n'est pas limité au collectif Porno Diesel en particulier. Ces contrats sont très souvent octroyés aux projets de cultures alternatives et c'est justement des contrats précaires qui rendent difficile la mise en place d'activités qui ont une volonté de durer dans le temps, de construire des liens durables et de développer des choses que la population peut s'approprier.

Les collectifs de culture militants et alternatifs, comme toute personne et tout collectif, ont l'envie et le besoin de pouvoir se projeter dans le temps et de développer leur existence et leur activité sans craindre l'expulsion.

C'est d'autant plus remarquable que malgré ces contrats de courte durée le Collectif Porno Diesel ait réussi à devenir l'instance de culture alternative qu'il est aujourd'hui. C'est pourquoi il est apprécié par la population et les différentes institutions de collectifs culturels de Lausanne. Le concours pour trouver de nouvelles personnes pour l'espace est lancé. Les personnes intéressées peuvent visiter les lieux. Suite à des échanges qui ont eu lieu entre le collectif et plusieurs des personnes intéressées ont affirmé leur volonté que le collectif puisse continuer à fleurir et faire fleurir la Ferme du château et qu'ils se déposeraient des projets seulement si ça impliquait la non-exclusion du collectif. Comme toute personne intéressée, le collectif est entièrement ouvert à une coexistence synergique et mutuellement bénéfique avec le futur projet d'agriculture urbaine qui doit se développer à la Blécherette.

Le développement de projets d'agriculture urbaine et récréative, d'échange et de partage aux abords de la ville entre en contradiction avec la présence du collectif Porno Diesel dans la Ferme du châtelain. Au lieu d'exiger de se réinventer du collectif, pour entrer dans le cadre du concours, et postuler pour pouvoir continuer à faire fleurir la ferme du Châtelard, nous souhaiterions inviter la Municipalité à apprécier et à valoriser la présence du collectif, les activités qu'il a su mettre en place, et nous souhaitons inviter la Municipalité à apprécier la volonté des personnes intéressées à exploiter l'espace Blécherette, de proposer des projets qui ont vocation à se développer en synergie et coexistence avec le collectif Porno Diesel. C'est dans ce sens que nous déposons trois résolutions.

Résolution Franziska Meinherz 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, dans la sélection des gagnant·e·s du concours pour l'exploitation de l'Espace Blécherette, donne priorité aux propositions qui envisagent une synergie et coexistence mutuellement bénéfique avec le collectif Porno Diesel et ses activités

Résolution Franziska Meinherz 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité facilite un échange entre les gagnant·e·s du concours pour l'exploitation de l'Espace Blécherette et le collectif Porno Diesel pour élaborer un contrat pour l'animation et l'exploitation de l'Espace Blécherette qui implique à la fois les gagnant·e·s du concours et le collectif Porno Diesel, et qui permet aux deux parties de développer leurs projets individuels et communs.

Résolution Franziska Meinherz 3

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose aux gagnant·e·s du concours pour l'exploitation de l'Espace Blécherette et au collectif Porno Diesel un contrat avec un horizon temporel qui favorise le développement de projets qui construisent un lien durable avec la population lausannoise.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – A l'époque, en décembre 2021, le groupe PLR avait soutenu la demande d'urgence portant sur cette interpellation parce que nous avions une question à poser à la Municipalité qui reste d'actualité. On se rappelle qu'elle était en 2021, le collectif Le Roseau, qui avait montré moins de respect pour l'ordre institutionnel, s'était installé à l'auberge de Sauvabelin sans demander l'autorisation et sans se soucier d'avoir un contrat de prêt. Et la Municipalité lui avait trouvé assez rapidement un autre lieu où il pouvait développer ses activités au sud-ouest de la ville. Je voulais savoir quelle était la politique de la ville. Il nous semble que certains de ces collectifs qui respectent le droit le plus élémentaire en se dotant d'un bail font l'objet d'une certaine sévérité de la ville. D'autres qui ne respectent rien font l'objet d'une certaine générosité de la ville. Voilà notre question en 2021. Je serais intéressée d'avoir la réponse de Mme la municipale sur ce point. Nous trouvons que les résolutions ressortent plutôt de la microgestion et nous la refuserons.

Mme Olivia Fahmy (Les Verts) : – Le groupe des Verts est engagé sur les questions d'accès au logement. Notre groupe s'est impliqué pour les habitants d'Isabelle-de-Montolieu, relogés suite à la destruction des bâtiments du Simplon. Sujet que nous avons défendu lors de plusieurs interpellations urgentes. Notamment, nous défendons l'accès au logement de façon générale et pour les personnes les plus précarisées.

La recherche d'immeubles est la discussion avec les personnes dans l'urgence. Afin de créer les conditions propices à leur insertion sociale dans le monde du travail potentiellement surtout dans le monde tout court et une stabilité nécessaire face au stress immense que génèrent les questions d'accès au logement. Sur cette partie, nous comprenons les revendications du collectif dans cette politique avec une plus large attention aux situations sociales. Nous soutenons le relogement de toutes les personnes pour lesquelles il est nécessaire dans les conditions qui peuvent répondre à leurs aspirations et c'est-à-dire pour le Porno Diesel, la nature et les habitants s'expriment librement avec cette volonté de créer des places de rencontres, de soutenir les personnes précarisées dans un esprit de solidarité et de partage. En ce qui concerne les activités et la vie de ce lieu et de ses acteurs qui a vraiment marqué Lausanne, nous rejoignons les constats émis par le Porno Diesel.

Nous déplorons le fait que cette vie alternative qui a une histoire dans notre ville dispose de peu d'espace pour exister. Nous sommes solidaires de ces questions. Les acteurs et actrices de la vie alternative lausannoise se retrouvent souvent sur la discussion sur les aménagements futurs. Et donc l'interpellation de notre collègue est peut-être l'occasion de questionner et de reconnaître la place de la vie culturelle alternative à Lausanne. Il est aussi vrai que tout le monde et tous les collectifs mobilisés sur ces questions, que ce soit de vie culturelle alternative ou de logements, n'aient pas les moyens de faire signer une lettre ouverte qui puisse être soutenue par toute une scène qui a de l'influence sur la vie culturelle et politique de notre ville. Et à titre personnel, je suis sensible au fait que peut-être d'autres espaces socioculturels manquent de soutien.

Sur les résolutions de Mme Meinherz, je suis un peu gêné par l'emphase sur la question de contrat qui lierait les deux parties en amont des projets qui seront imaginés. J'ai l'impression que c'est par anticipation très contraignant. Et peut-être particulièrement dans la deuxième résolution, raison pour

laquelle je m'abstiendrai. Suite à ces différents constats, notre groupe posait une résolution qu'on espère complémentaire par rapport aux débats et aux différentes questions qui ont été soulevées.

Résolution Olivia Fahmy

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue les possibilités pour contribuer à trouver des espaces pour la vie culturelle alternative lausannoise.

M. Samuel de Vargas (Soc.) : – Le groupe socialiste remercie l'interpellatrice pour avoir déposé cette interpellation. S'agissant des lieux qui ne sont pas utilisés temporairement pour des projets futurs qui seront amenés à développer la vie lausannoise, mais qui sont pendant ce temps utilisés à bon escient par des acteurs et actrices qui souhaitent faire vivre un projet. Pour ce qui est de la suite, avoir avec le collectif Porno Diesel et le partenaire qui sera retenu dans le cadre de l'appel d'offres, il sera important de trouver un lien pour que les deux acteurs puissent cohabiter ou se partager l'espace. Mais l'importance aussi de faire un appel d'offres en bonne et due forme pour donner une égalité des chances pour ce qui est des prestataires qui souhaiteraient développer tel ou tel projet. En l'espèce, les résolutions proposées vont dans ce sens, raison pour laquelle le groupe socialiste les soutiendra.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est pour compléter ma proposition. On refusera la proposition du groupe des Verts. Étant entendu que nous pensons que la Municipalité a déjà à disposition de nombreux lieux pour de nombreux types de cultures. Institutionnaliser la culture alternative est une contradiction dans les termes.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – C'était juste pour répondre à mes camarades Verts. Les questions de contrat ne se veulent pas en amont de la sélection du projet gagnant. Mais les résolutions que j'ai proposées sont à lire dans l'ordre. Dans le sens que dans la sélection du gagnant du concours, soit prise en considération la volonté de faire durer le projet du collectif Porno Diesel. Ensuite, l'échange entre les deux parties sera facilité pour élaborer un contrat commun et que ce contrat permette aux deux projets de se projeter dans le temps.

Donc il n'est pas question de développer un contrat avant le dépôt de projet. Pour ce qui est de la résolution déposée, nous le soutenons tout en insistant que notamment pour les collectifs impliqués dans la culture alternative, il faut davantage d'espace, mais il faut aussi sortir de cette logique où il y a cette idée implicite que les collectifs engagés dans la culture alternative puissent se déloger d'un espace à l'autre si des usages soi-disant plus urgents plus pressants surviennent pour des espaces qu'ils utilisent. Nous lisons bien cette résolution comme complément à l'autre résolution. Mais pas en substitution.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – L'heure est tardive, mais le débat est important, donc je prendrai un peu de votre temps pour remettre les collectifs au milieu des endroits où ils sont, comme l'église au milieu du village. Je me permettrai de faire un historique, parce qu'on a évoqué des points qui sont passablement faux et erronés, dont l'histoire du collectif Fireball, parce que c'est comme cela qu'ils s'appelaient au début. Quand je les ai rencontrés, ils m'ont dit que Fireball c'était le nom qu'ils prenaient quand ils étaient contents avec la Municipalité et qu'ils signaient des contrats de prêt à usage, et que Porno Diesel c'était leur nom quand ils voulaient, je cite, « prendre les armes et qu'ils n'étaient pas contents de la Municipalité ». Voilà déjà pour la question du nom, puisque beaucoup de personnes nous ont posé cette question de savoir si c'est les mêmes ou non qu'au départ.

Retour sur le petit historique. En 2014, la Ville de Lausanne avait accepté de faire un prêt à usage avec une association avec laquelle on travaille beaucoup, qui est l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF). Ce contrat de prêt à usage leur avait été attribué. Que s'est-il passé en novembre 2014 ? Je n'hésiterai pas à dire que le collectif Fireball a fait une sorte d'OPA hostile et s'est implanté à la place de l'association qui avait été identifiée et choisie par la Ville de Lausanne qui travaillait déjà avec la Ville pour loger des étudiants. C'est de remettre l'histoire au bon endroit, madame Meinherz ; ce sera intéressant pour l'ensemble du débat.

Deuxième point pour l'historique. Les règles étaient claires, comme elles sont claires systématiquement quand on fait des contrats de prêt à usage. Je vous invite à relire ce que ça veut dire un contrat de prêt à usage. En 2014, ce qu'on a évoqué dans le cadre du contrat, comme il se doit, la chose est prêtée par le prêteur et un peut être reprise en tout temps par la personne qui prête la chose, pour faire court et vulgariser par rapport aux textes normatifs. La durée limitée fait

partie d'un prêt à usage et le collectif qui s'est installé à la place de l'ALJF en était conscient. Il n'en demeure pas moins que la Ville est quand même entrée en matière après cette prise de pouvoir à la place et faire le coucou à la place de l'association. Ce qui était clair dès le départ, et qui a été mis dans le contrat de prêt à usage, c'est que ce bâtiment devrait être libéré dès qu'un projet verrait le jour, conforme aussi à ce qu'il y ait un contrat de prêt à usage. Dernier point, et non des moindres, qui fait écho, et on le soutient dans ce sens, c'est que ce contrat était destiné à du logement, et en aucun cas à des activités culturelles d'une nature ou d'une autre. Ça veut dire que, dès le départ, la Ville a été claire sur le contexte d'un contrat de prêt à l'usage, comme elle est claire avec tous les collectifs.

En 2016, quand on a changé de législature après ce premier contrat de prêt à usage, j'étais nouvellement arrivée, j'ai repris ce dossier et j'ai rencontré tous les collectifs pour faire un point avec chacun pour voir quels étaient leur univers et leurs valeurs, leurs objectifs et leurs projets. Nous avons systématiquement, avec tous les collectifs, partagé le futur, avec des horizons plus ou moins établis, mais toujours avec la même ligne claire, ceci est un contrat de prêt à usage et nous sommes en droit de reprendre le bien quand nous avons un projet.

Spécifiquement maintenant pour le collectif Fireballs/Porno Diesel, ce qui s'est passé, c'est qu'on avait une longueur d'avance. Pour l'historique, il faut rappeler que l'espace Blécherette, il fait partie d'un point de vue normatif d'un parc d'agglomération. C'est connu de toutes et tous depuis longtemps. Ce qui est aussi connu, c'est que cet espace Blécherette est travaillé dans le cadre d'un schéma directeur du Nord lausannois avec toutes les communes voisines et, pour une fois, toutes les communes tirent à la même corde et s'accordent à dire que l'espace Blécherette est un lieu qui doit avoir une vocation agricole avec une composante de bassins de récréation, puisqu'il est sur une frange et aux portes de la Ville de Lausanne. C'est aussi connu depuis une dizaine d'années dans le cadre des travaux qui ont été effectués au niveau intercommunal dans ce fameux cadre des schémas directeurs et du schéma directeur du Nord lausannois. C'est un deuxième point.

Le troisième point, c'est qu'en 2018, ce Conseil communal a validé presque à l'unanimité une politique d'agriculture urbaine qui mentionnait déjà un projet de type agricole qui allait être développé sur l'espace Blécherette avec la mention desdites fermes là où se situe le collectif. J'aimerais ce soir qu'on arrête de dire « on n'était pas au courant, on ne savait pas », parce que c'est faux ! J'aimerais bien que, dans le débat politique, on arrête de dire des faussetés. Ça n'aide pas tellement à la sérénité du débat, et ça n'aide pas à trouver des solutions constructives dans le respect de chacun.

Sur le constat qu'on peut faire aujourd'hui et peut-être en lien avec les questions qui ont été posées. Madame Meinherz, le contrat précaire, c'est faux. L'expulsion, c'est faux. Le « pas au courant du projet », c'est faux. J'ai aussi répondu à ces questions, maintenant, par rapport aux points que vous avez abordés, ce sont peut-être les réponses les plus courtes que je peux donner.

M. Carrel a posé la question tout à fait légitime de savoir quelle était la politique de la Ville par rapport aux collectifs. Nous en avons plusieurs. Il n'y a pas de générosité ou de sévérité en fonction des uns et des autres. En tant qu'homme de droit, vous savez que nous sommes en devoir d'assurer la sécurité du droit et l'égalité de traitement. Il n'y a pas de différences qui sont faites entre les collectifs. La seule chose que nous demandons, c'est le respect et, si vous me passez l'expression, ne pas cracher dans la soupe, ce qui peut être le cas de certains collectifs.

Mis à part ça, la politique qui est développée l'est aussi avec la souplesse de ces contrats de prêt à usage. Ce qui est intéressant avec ces contrats, c'est que ça nous permet d'avoir une politique avec des objectifs de logements, avec des objectifs de donner des espaces pendant un certain temps pour des activités justement d'une culture qui est un peu en différence avec la culture institutionnelle. C'est la politique de la Ville, mais on le fait quand, en face de nous, on a des acteurs et des partenaires avec qui on a du dialogue, du respect, ce qui n'est pas toujours le cas, comme on le voit ce soir.

Je reviens sur cet exemple parce que j'aimerais parler d'un autre exemple qui n'a fait couler aucune encre dans aucun journal, qui n'a jamais été abordé dans aucune des radios, qui vit sa belle vie et qui va très bien, et qui a aussi les mêmes valeurs que le collectif dont on parle ce soir, mais qui a une capacité de dialogue avec la Ville tout autre. On a déménagé il y a cinq ans un collectif qui s'occupe de populations très précarisées. On n'est pas du tout intervenus dans leur programmation, contrairement à ce qu'on laisse croire dans les interventions qui sont faites, et j'aimerais aussi que

ça cesse, parce que c'est faux. On laisse vivre ce collectif, avec sa programmation, ses objectifs, on offre les conditions-cadres qui sont favorables au développement de cette activité pour s'occuper de populations précarisées et ça ne fait aucune vague.

Je ne comprends pas pourquoi, ici, ça en ferait alors qu'avec tous les autres, même si on peut avoir des accros, on l'a vu, avec certains collectifs au bord du lac, des gens qui ont mon âge et qui ont toujours été dans des collectifs de ce type, à dormir dans des roulottes. J'ai beaucoup de respect pour eux. Après ils mettent le feu à leurs roulottes, après on doit intervenir. C'est la vie des collectifs. À part garantir leur santé et leur sécurité, ils nous appellent en pleine nuit parce qu'il y a le feu à la roulotte. J'interviens aussi de ce côté. Ça ne pose pas de problème avec eux. On règle les problèmes au fur et à mesure, mais on ne vient pas au Conseil communal pendant des heures, on n'ameute pas la moitié de la ville pour défendre ces intérêts privés. C'est là où je suis un peu heurtée, c'est que, souvent, derrière des valeurs qui sont mises en avant pour défendre les collectifs, on défend des intérêts privés. Je crois que la Gare m'a beaucoup énervée aujourd'hui et peut-être je... *(Rires et applaudissements dans la salle.)*

Ceci étant dit, comme l'a dit Mme Meinherz, le concours est lancé. Pour répondre aux interventions de M. De Vargas, pour moi, « faire un appel d'offres pour garantir l'égalité des chances », on l'a déjà fait. Et l'état de la situation, c'est que le collectif a refusé d'y participer. En tant qu'autorité publique, faire plus que proposer ce qu'on a proposé pour que chacun soit sur un pied d'égalité, je ne vois pas trop. En tout cas, par rapport aux résolutions que je vois aujourd'hui, je me verrais mal changer les critères qui sont dans un cahier des charges et qui ont été proposés de manière transparente. On a invité le collectif à participer. Les groupes qui ont présenté les projets sont révélés puisqu'on a fait le premier tour et il y en a un deuxième. Sans révéler les contenus sont révélés, on voit qu'il y a pas mal de groupements qui ont proposé et qui ont déjà à ce stade établi un réseau de partenaires qui sont en capacité, tout comme le collectif Porno Diesel, de proposer des activités, des événements, des formations.

Aussi pour dire qu'il y a pas mal d'acteurs comme le collectif qui sont en capacité de proposer une culture différente, et c'est aussi ce qui ont réussi à dialoguer avec des agriculteurs. Je le rappelle, le projet de la Blécherette, c'est une ferme. Une ferme requiert des connaissances en agriculture, c'est pourquoi un des critères fondamentaux qu'on a posés, c'est celui d'avoir un agriculteur professionnel pour gérer ce projet.

J'avais promis d'être longue, je le suis. Je vais essayer d'aller plus directement sur la suite. Madame Meinherz, après m'être un peu emportée, et par rapport à votre position, on peut venir aussi sur une approche plus sereine. Je le dis aussi pour moi, je fais de l'autoconviction. Réellement, comme on est dans cette phase entre les deux tours du jury, on voit qu'encore une fois, sans révéler ce qu'il s'est passé dans ce jury et les dossiers, on voit qu'il y a une pléthore de possibilités sur et en fonction du choix qui va être fait du partenaire. Il y a l'ensemble du champ des possibles qui se présente à nous aujourd'hui. Ce qu'on va redire, puisqu'on l'a déjà dit publiquement, et on l'a dit au collectif quand on a fait ces dernières rencontres ces derniers mois, et c'est pour ça que je disais que c'était faux de dire qu'on les expulsait – on n'a jamais expulsé personne –, pendant le temps entre le deuxième tour qui va venir, le choix réel du projet, l'examen de faisabilité, les permis de construire qu'il faudra demander, etc., on est allègrement sûr le fait que le collectif va pouvoir rester dans la place jusqu'à l'automne 2023. Ce qu'on a dit, les règles, on le respecte. On a dit que le collectif devait partir une fois que le projet avait un premier coup de pioche, puisqu'il s'agit de travailler sur le bâtiment de la ferme. Ce premier coup de pioche, au plus tôt, ce serait à l'automne 2023. D'ici là, ils sont tranquilles.

Comme je l'ai dit et pour retourner sur la question de M. Carrel, on l'a vu dans la politique de la Ville, dans ce qu'on a fait – on a fait la preuve par l'acte, ce n'est pas juste du bla-bla –, chaque fois qu'on a eu un souci, et en termes égaux et sans préférences, on a toujours trouvé des solutions. Mais, moi, je veux un minimum de respect par rapport à l'autorité qui est représentée ici. Je ne vais pas faire de jugement de valeur sur la manière d'envisager notre système politique et économique. Je ne veux pas que, systématiquement, on vienne nous dire comment on doit faire. Je ne dis jamais aux collectifs comment ils doivent faire. Nous n'intervenons jamais sur la programmation. Donc, s'il vous plaît, par rapport aussi à la sécurité du droit, ne venez pas à intervenir sur comment on doit gérer la chose publique et notamment, par exemple, un jury de concours.

Encore une fois, on n'a pas encore le projet. Le champ des possibles est ouvert. Mais pour ma part, les solutions qui ont été présentées ne correspondent pas du tout avec ce que je viens de décrire par rapport à ce respect des procédures qu'on a établies. Le jury et le concours ont été lancés de manière transparente avec des critères bien précis. Maintenant, je ne suis pas en capacité de dire qu'on revient sur ces critères et on en intègre d'autres. Ce ne serait pas très respectueux du droit, ce ne serait pas très respectueux de ces collectifs également. Il y a des acteurs qui sont mis ensemble, qui ont déposé des projets dans le cadre de cette procédure. Ils y ont passé du temps, ils sont allés voir beaucoup de personnes. Ils ont mis beaucoup d'énergie. Ils vont devoir mettre beaucoup pour participer au deuxième tour. Ce serait une inégalité de traitement crasse que je ne suis pas prête d'assumer.

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'étais ravie d'apprendre que ce n'est pas l'émotion en lien avec les discussions partant de Porno Diesel qui ressortaient, mais d'autres préoccupations.

Pour moi, actuellement, il y a nécessité de reprendre en compte la situation, c'est-à-dire un collectif qui est basé dans cet endroit depuis plus de huit ans, qui fait des choses, c'est une centrale culturelle à Lausanne. Beaucoup de personnes dans ce Conseil le connaissent d'un autre point de vue que le Conseil communal. C'est un endroit où gravite de la création et où des personnes vivent en certains nombres, des enfants également qui nous rappellent que notre façon de vivre est possible de manière collective, avec moins d'impact écologique. Et en détruisant moins ce qui existe déjà pour faire du neuf.

C'est nécessaire pour moi que la Municipalité, au-delà des difficultés de communication qui étaient peut-être difficultés à comprendre la manière dont vivent certains collectifs, prenne acte que ça mène la situation et le collectif à proposer un certain nombre de choses. Ça fonctionne très bien. Et que la disparition de cet endroit serait une perte pour la population lausannoise, mais pas seulement. Et pour aider les artistes qui comptent sur ce lieu pour créer quand ils n'ont pas d'autres lieux à Lausanne. Je voulais juste rappeler cela. Et dire que je soutiens vraiment un dialogue possible, même si divergence il y a.

Mme Franziska Meinherz (EàG) : – Je m'excuse intervenir après la municipale. Je vous entends quand vous dites que c'est un moment tardif pour revenir sur les critères du concours. C'est à cause de cela que cette résolution avait été déposée l'année passée. Pour justement pouvoir parler de cela avant même que le concours soit lancé et que les critères soient définis. L'urgence a été refusée, c'est dommage. Si je n'avais pas été trop fatiguée, peut-être que ce serait à mon tour de me fâcher. De maintenant entendre que c'est trop tard, le concours a été lancé. Ce n'est pas à défaut de ne pas avoir déposé l'interpellation suffisamment tôt.

Comme je l'avais évoqué en début de mon intervention, personne, y compris le collectif comment diesel n'est opposé qu'il y ait une agriculture urbaine sur les terrains de l'espace Blécherette. La question qui se pose, c'est des lieux qui animent le collectif par le diesel. Il semble clair que la coexistence entre le futur projet d'agriculture urbaine et le collectif est possible. Ça a été affirmé par plusieurs acteurs. Dès lors, il se pose la question de pourquoi on impose à un collectif qui a su s'établir et devenir une instance culturelle et militante de la ville, à se soumettre à un cadre qui n'est peut-être pas aussi nécessaire pour ce collectif dont on sait déjà ce qu'il fait. Quand on est en échange avec les collectifs qui proposent comme vient de l'évoquer ma camarade d'autres manières de vivre, il est important de songer à d'autres manières de collaborer et de faire ensemble. Et de trouver de nouvelles possibilités pour créer des choses qui bénéficient à tout le monde.

Je peux comprendre que pour une Municipalité, ce sera pénible de traiter avec des collectifs qui changent de nom. Mais ce n'est pas si anodin. Des collectifs changent parfois de nom. Le service des routes et de la mobilité l'a fait en début d'année. Parfois, on se donne un nouveau nom. Ce n'est pas aussi extraordinaire. De ce que j'ai cru comprendre, même s'il y a eu des couacs, il a toujours été possible de signer des contrats de prêt à usage. Qui certes sont ce que vous avez évoqué, et qui sont limités dans le temps et qui ne permettent pas à ces projets de se projeter dans le temps. J'invite en plus de la question urgente dont on traite, le collectif Porno Diesel, de réfléchir au genre de contrat qu'on peut proposer à ce genre de collectif pour donner à la culture alternative à Lausanne un horizon temporel propice au développement de projet.

M. Valentin Christe (UDC) : – Malgré l’heure tardive, nous avons beaucoup apprécié le plaidoyer de Mme la municipale pour le respect de l’autorité. Je voudrais dire que nous aimerions bien qu’une telle rigueur se manifeste aussi dans un certain nombre d’autres débats. Nous avons appris une chose intéressante, après la tirade de Mme Litzistorf, et, quel que soit l’état de l’approvisionnement énergétique de notre pays cet hiver, il est certain que Mme Meinherz n’aura pas froid.

A la lumière des explications qu’on a eues de Mme la municipale, on constate que l’on arrive aux limites de l’exercice, qui consiste à se servir de la tribune de notre Conseil communal pour porter un certain nombre de revendications que je qualifierai de particulièrement sectorielles. Cela ne m’étonne pas vraiment qu’Ensemble à gauche demande de modifier les règles en cours de route, c’est représentatif d’un certain mode de fonctionnement. Ce n’est pas une approche que nous pouvons soutenir. Il y a dans la pratique d’un certain nombre de ces collectifs une politique de mise devant le fait accompli et de prise en otage de la Ville qui est inacceptable. Il n’y a pas lieu de s’éterniser davantage.

Le groupe UDC en profite pour rappeler son scepticisme, pour ne pas dire sa grande réserve sur la stratégie d’agriculture dite urbaine. Cela étant, cela ne va pas nous empêcher de refuser toutes les résolutions qui nous sont soumises ce soir.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Vu l’heure tardive, je vais faire court pour que nous ayons le quorum pour voter sur ces résolutions. Désolé d’intervenir après la municipale également. Sans refaire toute l’histoire, il y a un élément sur les contrats de préavis. Notre groupe et d’autres groupes de gauche ont un engagement de longue date pour le développement de prêt à usage pour développer des solutions les plus alternatives possible. Peut-être un élément, nous avons des personnes dans la plus grande précarité qui, pour un certain nombre ensuite ont eu de la peine à être relogées et qui se sont retrouvées potentiellement ensuite à la rue, mais pour avoir passé beaucoup de temps à les défendre à cette tribune, il y a une différence fondamentale entre ces 2 types d’engagements.

Ces personnes ont promis dès le début que si le contrat de prêt à usage n’était pas prolongé par le bailleur et la ville, ces personnes partaient. Ces personnes sont parties le jour même de la fin du contrat de prêt à usage, et là, on a quand même une différence fondamentale. Sans parler des différences de capital culturel. Nous n’avons pas du tout les mêmes personnes et les mêmes capacités pour se mobiliser et obtenir énormément de soutien, en particulier quand on passe de Simplon à Montolieu, il y a un peu moins de soutien politique étant donné que l’on s’éloigne du territoire.

La question fondamentale est posée. Si les personnes qui gagnent le concours sont prêtes à trouver une solution, je pense qu’il y a des personnes qui sont prêtes, à trouver une solution avec le collectif, tant mieux, on ne peut pas changer les règles en cours de route, cela pose de mon point de vue la question fondamentale de : est-ce que la pérennité ou le maintien du collectif qui est là depuis un certain nombre d’années alors que les contrats usages sont de quelques années, pour mettre en péril le projet d’agriculture urbaine qui a été soutenu par l’immense majorité voir l’unanimité du Conseil communal ?

Ce n’est pas facile d’intervenir de façon frontale avec certains collectifs. Je fais partie des gens qui ont défendu le collectif comme 43 m² ou d’autres dont les agissements pouvaient paraître limites, mais sur l’aspect de précarité de logement ou autre, j’ai quand même une certaine gêne étant donné que l’on n’est pas confronté à la même situation et qu’à un moment, ces contrats de prêt à usage ne peuvent fonctionner que si les personnes les suivent jusqu’au bout et respectent les conditions de base. J’espère qu’une solution pourra être trouvée à la fin. Certains échos montrent que cela semble possible.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Dernière intervention courte de ma part, je l’espère. Je vais revenir sur les propos de Mme Zecca et de Mme Meinherz.

À aucun moment de notre action et de mon discours ce soir, même si j’ai été un peu énervée au départ, je n’ai remis en doute l’activité en elle-même intrinsèque à ces collectifs, notamment par rapport à ce collectif, même si ce n’était pas prévu autre chose que du logement avec ce contrat de prêt à usage. On voit qu’il y a une reconnaissance de ces activités de cette fameuse culture alternative dont tout le monde se revendique dans ces collectifs.

Je peux m'emporter sur la forme, mais sur le fond, je n'ai jamais dénigré les activités. Cela fait partie de la politique que l'on souhaite mener. C'est là que l'on devrait arriver à trouver un terrain d'entente. On partage les mêmes valeurs, mais c'est juste une question de forme. Je crois l'avoir déjà dit.

Je reprends vos mots, madame Meinherz, de « trouver un horizon propice au collectif pour qu'ils puissent développer leur culture alternative », c'est une des composantes avec le logement que l'on travaille. Un point sur lequel je voulais revenir.

Et peut-être pour vous rassurer, si nous avons pris votre interpellation urgente au moment où vous l'avez déposée, par rapport à la question des critères, je n'aurais pas changé les critères. Comme je l'ai dit, depuis le début, on sait que les bailleurs ont un projet et le cadre, c'est l'autorité qui le donne. Les critères de l'agriculture, je ne les aurais pas changés. Peut-être que l'on aurait changé d'un iota certaines choses, mais pas tout. Maintenant, il y a l'opportunité, comme vient de le dire M. Panchard, de voir ce qu'il y a comme projet. Peut-être que quelque chose est encore possible, puisque certains projets ouvrent la porte et ont déjà un panel d'acteurs assez grands et qu'on peut aussi favoriser par la ville entre le collectif Porno Diesel et les futurs potentiels partenaires qui devaient déposer des projets. Encore une fois, le champ des possibles est ouvert.

Encore une fois, je le répète, entre des hommes et des femmes de bonne volonté et de bonne composition, je pense que nous n'avons pas besoin de partager les mêmes valeurs. Il faut juste respecter les uns les autres. Je ne veux pas faire la messe, mais c'est vraiment ce que je ressens.

Vous disiez que c'est pénible, mais à aucun moment. Je suis assez enthousiasmée de voir comment ces collectifs évoluent. J'ai 54 ans. J'ai grandi à Lausanne, j'étais aussi, comme à l'âge de certains membres de ces collectifs, à être dans les squats genevois qui étaient les mieux organisés au niveau des bars à l'époque quand on était en étude et c'était ce qu'il y avait de plus vivant. Je vois que les collectifs évoluent, tant mieux. Et je ne trouve pas du tout pénible ça.

Je trouve ça plutôt assez fascinant. On a quand même la chance d'avoir une Ville de Lausanne qui, depuis de nombreuses années, développe des conditions-cadres pour que ce soit possible, les mutations sont en marche, y compris pour ces mouvements sociaux comment on les appelait à mon époque et que l'on pourrait de nouveau reprendre aujourd'hui. Je me réjouis de la suite. Encore une fois, respect et dialogue amènent de la confiance et la sérénité pour travailler ensemble.

Le Conseil, par 17 oui, 27 non et 9 abstentions, refuse la résolution n° 1 de Mme Franziska Meinherz.

Le Conseil, par 13 oui, 34 non et 6 abstentions, refuse la résolution n° 2 de Mme Franziska Meinherz.

Le Conseil, par 15 oui, 26 non et 10 abstentions, refuse la résolution n° 3 de Mme Franziska Meinherz.

Le Conseil, par 39 oui, 11 non et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Olivia Fahmy.

(insérer délibéré)

Communication

Clôture de la séance

La présidente : – J'aimerais souhaiter un bon anniversaire à Mme Constance Von Braun en lui souhaitant une bonne fin de soirée.

Mesdames et messieurs les membres du Conseil, monsieur le syndic, madame la municipale et messieurs les municipaux, il est 23h03, je propose de terminer la séance. Je vous souhaite une bonne rentrée, de bonnes vacances, et je vous retrouve le mardi 8 novembre, à 18h précises.

La séance est levée à 23 h 03.

